de la communication latérale du mouvement des fluides.

Dans la figure ci-contre, qui le représente, S est un tube en cuivre, où peut se mouvoir à frottement un deuxième tube T, dont la partie inférieure est terminée en cône, et qui renferme une tige pleine *t*; la vapeur de la chaudière arrivée dans le tube T par le conduit V et par les petits trous dont il est percé; l'eau d'alimentation arrive dans le grand tube S, par le tuyau E, qui la conduit vers la partie conique qui termine le tube T; le conduit I communique du dessous du cône à la région-vapeur de la chaudière, au moyen d'un tuyau de conduite ordinaire, fermé par un clapet qui empêche la vapeur de venir dans l'appareil, lorsqu'il ne fonctionne pas. R et R' sont des regards en verre, placés de manière à laisser voir l'eau d'alimentation couler par le conduit, ce qui permet de s'assurer du bon fonctionnement de l'appareil; les petites quantités d'eau qui tombent en dehors et s'accumulent dans la partie *ff* sont évacuées au moyen du robinet de purge r. La vapeur de la chaudière, en s'écoulant par l'orifice du tuyau T, entraîne avec elle l'air qui remplit tout le système, et le vide s'y produit particulièrement dans le cône; l'eau est alors amenée par le tuyau E dans cette partie de l'appareil et se trouve en contact avec le jet de vapeur qui se condense instantanément, et qui communique à l'eau une très-grande vitesse, que l'expérience a démontré être égale au 1/15 de celle de la vapeur s'écoulant librement dans l'atmosphère. Cette vitesse et par suite cette puissance vive est suffisante pour faire pénétrer dans la chaudière non-seulement l'eau qui provient de la condensation de la vapeur, mais aussi celle qui a servi à la condenser.

Au moyen du robinet Q et de la manivelle M, qui agit sur la tige *t*, on règle l'arrivée et la sortie de la vapeur. Au moyen d'un robinet placé sur le prolongement de E et d'une manivelle qui agit sur le tube T, on règle l'arrivée et la sortie de l'eau d'alimentation.

Cet *injecteur*, dont l'emploi s'est généralisé depuis son apparition, est appliqué aux locomotives, aux machines à vapeur de terre et de mer, et enfin à l'épuisement des navires, dans lesquels il remplace les pompes de cale; on en a établi qui donnent jusqu'à 600,000 litres d'eau en une heure.

INJECTION s. f. (ain-jè-ksi-on — rad. *injecter*). Action d'injecter : *L'*INJECTION *des animaux vivants. L'injection d'un clystère a des effets évidents sur les fonctions digestives.*

‖ Liquide injecté : *Préparer une* INJECTION. *Garnati préparait les cadavres avec une* INJECTION *de sulfate d'alumine.* ‖ Etat de réplétion des vaisseaux capillaires, qui accentue davantage la coloration des tissus.

— Anat. Art ou manière de rendre plus apparents les vaisseaux du corps, en les remplissant d'une matière qui les distend ou les colore. ‖ Pièce anatomique préparée par injection : *Les belles* INJECTIONS *de Ruysch.*

— Techn. *Injection des bois.* V. BOIS.

— Mécan. L'appareil à *injection* est simplement un tuyau muni d'un robinet et d'une vanne ou regarde ; ce dernier sert à régler la quantité d'eau à injecter ; il se manœuvre au moyen d'une tringle graduée ou d'un levier marchant sur un secteur gradué. Le tuyau pénètre dans le condenseur et finit en ajutage en pomme d'arrosoir ; on bien il se trouve fermé à son extrémité, et alors sa surface latérale est percée de petits trous rectangulaires par lesquels l'eau se projette en pluie dans la masse de vapeur qui arrive du cylindre.

Soient *p* le poids de vapeur dépensé à condenser, *t* la température de cette vapeur ; t_1 celle de l'eau injectée ; t_2 celle de l'eau et de la vapeur à la sortie du condenseur ; *x* le poids d'eau injectée ; *c* la chaleur totale contenue dans un kilogramme de vapeur à la température *t* ; on a pour la quantité d'eau à injecter :

$$x = \frac{p(c - t_2)}{t_2 - t_1}$$

c est égal à 606, 5 + 0, 305 *t* ;

d'où

$$x = \frac{p[(606,5 + 0,305\,t) - t_2]}{t_2 - t_1}$$

Soient $t_1 = 12°$; $p = 1$kil ; $t = 100°$, et $t_2 = 30°$; on a pour le poids d'eau à injecter

$$x = \frac{1[(606,5 + 0,305 \times 100) - 12°]}{30° - 12°}$$

$$= \frac{625}{18} = 34\text{kil},72.$$

Dans les machines à basse pression, le volume d'eau nécessaire à l'*injection*, par heure et par force de cheval, est de 889lit,55. Dans les machines de Wolf à deux cylindres, il est, par force de cheval et par heure, pour des pressions de 4atm,50, 4atm, 3atm,50, de 461kilogr,64 ; 482kilogr,46 ; 510kilogr,25. Dans les machines à haute pression, le poids d'eau à injecter par heure et par force de cheval, pour le cas d'une admission maximum correspondant au tiers de la course du piston, est de 864kilogr,42 pour 5atm ; 871kilogr,88 pour 4atm,50 ; 882kilogr,24 pour 4atm.

A l'intérieur des navires à vapeur, on a établi une *injection* supplémentaire ou prise d'eau comme moyen d'épuisement, dans les cas où une voie d'eau considérable ne pourrait être étaiée avec les pompes et avec les moyens ordinaires. Un tuyau muni d'un robinet fait, au besoin, communiquer la cale avec le tuyau d'*injection* directe. En fermant le robinet de la prise d'eau à la mer et en ouvrant celui de la prise d'eau à la cale, l'eau qui se trouve dans le navire est attirée dans le condenseur par suite du vide établi dans ce récipient par la pompe à air. Cette *injection*, remplaçant l'injection ordinaire, fournit un puissant moyen d'épuisement.

INJONCTION s. f. (ain-jon-ksi-on — lat. *injunctio* ; de *injungere*, enjoindre). Prescription, ordre précis, commandement exprès : *Obéir à une* INJONCTION *pressantes.*

— **Syn. injonction, commandement, ordre.** V. COMMANDEMENT.

INJOUABLE adj. (ain-jou-a-ble — du préf. *in*, et de *jouable*). Qui ne peut être joué : *Une partie* INJOUABLE. *Un coup* INJOUABLE. *La pièce est* INJOUABLE *avec les acteurs que nous avons.* (Voit.)

INJUDICIEUX, EUSE adj. (ain-ju-di-si-eu, eu-ze — du préf. *in*, et de *judicieux*). Qui n'est pas judicieux : *Réflexion* INJUDICIEUSE.

INJURE s. f. (ain-ju-re — lat. *injuria* ; du préf. *in*, et de *jus*, droit). Violation du droit d'autrui, injustice : *Oublie les* INJURES, *jamais les bienfaits.* (Confucius.) *Socrate prouve qu'il y a plus de mal a faire* INJURE *a quelqu'un qu'à le recevoir de lui.* (Boissonade). ‖ Offense; jugement injuste, outrageant : *Vous me faites* INJURE *en n'accusant d'indifférence à votre égard. Ne me faites pas cette* INJURE *de croire que je vous ai oublié.*

. . . . . Je puis donc y compter ?
— Cher ami, tu me fais *injure* d'en douter.
LA CHAUSSÉE.

‖ Insulte, et particulièrement parole outrageante : *Les plaintes d'une* INJURE *publique peut jamais être une diffamation.* (Merlin.) *Les* INJURES *sont les raisons de ceux qui ont tort.* (J. J. Rousseau.)

Plus l'offenseur est cher, plus on ressent l'*injure*.
RACINE.

Lorsque l'*injure* part d'un objet plein d'appas,
On fait force projets qu'on n'exécute pas.
MOLIÈRE.

— Par ext. Dommage, incommodité résultant des intempéries du ciel et des saisons : *Les* INJURES *de l'air, du temps, des saisons.*

On ces lieux découverts, notre bergère assise
Aux injures du bâle exposait ses attraits.
LA FONTAINE.

— *Injures du temps*, Dégradation qui survient naturellement, après un laps de temps plus ou moins considérable : *Il est plus facile de se mettre à l'abri des* INJURES DU TEMPS *que des injures des hommes.* (A. d'Houdetot.)

Mettons-nous à l'abri des *injures du temps*.
BOILEAU.

— *Injures du sort*, Infortune ou revers non mérités.

— **Syn. injures, invectives, pouilles, sottises.** Les *injures* sont des paroles offensantes, des accusations, des paroles injurieuses, et elles ne peuvent s'adresser qu'à des personnes. L'*invective* est proprement le discours de celui qui s'emporte, de celui qui passe aller à dire des paroles vives ; le mot ne peut désigner les paroles que par extension. De plus, l'*invective* est toujours passionnée, tandis que l'*injure* peut être dite de sang-froid. *Pouilles* est un mot très-familier ; il se dit de certaines paroles qu'on se permet en riant, ou d'*injures* grossières dont on ne parle que pour s'en moquer. *Sottises* n'est synonyme des trois autres mots que dans le langage populaire, et il représente celui que l'on fère des *injures* comme ne comprenant qu'à moitié la portée de ses paroles.

— **Encycl.** Jurispr. L'art. 13 de la loi du 17 mai 1819 définit l'*injure* « toute expression outrageante, terme de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait. » Les qu'il y a imputation d'un fait, l'*injure* prend le caractère de la diffamation, considérée comme plus grave. La loi distingue deux sortes d'*injures* : l'*injure* simple et l'*injure* qualifiée ou publique. La première est celle qui ne fait allusion à aucun vice déterminé et qui n'a pas été proférée dans un lieu public. Ainsi, les termes grossiers que la colère, l'ivresse, la mauvaise éducation peuvent inspirer à un individu ne constituent qu'une *injure* simple; tels sont les termes de canaille, de baroudeur, s'adressant à une personne qui ne s'occupe pas de commerce, etc. Dans ce cas, l'*injure* se poursuit devant les tribunaux de simple police, et elle est punie d'une amende qui varie de 1 à 5 francs. Lorsque l'*injure* est qualifiée, c'est-à-dire lorsqu'elle contient l'imputation d'un vice déterminé, elle donne lieu à une poursuite devant un tribunal correctionnel, et entraîne une amende de 16 à 500 francs. Toutefois, on ne considère pas comme une *injure* un terme injurieux dit en plaisantant et sans intention d'offenser. Enfin l'art. 471 du code pénal, qui frappe ce délit, n'atteint que ceux qui ont proféré des *injures* sans avoir été provoqués. Lorsqu'il y a eu provocation prealable, il y a lieu à admettre la compensation et à envoyer les parties dos à dos. Dans le cas où l'*injure* atteint les grands corps de l'Etat, les magistrats, les fonctionnaires publics, elle prend le nom d'*outrage*, et reçoit celui d'*offense* s'il s'agit du chef du gouvernement; elle a alors un caractère tout particulier de gravité, ainsi que nous l'indiquerons aux mots OUTRAGE et OFFENSE.

— **Allus. hist. Ce n'est pas au roi de France à venger les injures du duc d'Orléans.** V. LOUIS XII.

INJURIÉ, ÉE (ain-ju-ri-é) part. passé du v. Injurier. A qui l'on dit, à qui l'on a dit des injures : *Etre* INJURIÉ *par un journaliste.*

INJURIER v. a. ou tr. (ain-ju-ri-é — rad. *injure* ; prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous injurions, que vous injuriiez*). Dire des injures à : *Beaucoup celui qui vous critique, celui même qui vous* INJURIE ; *il vous sert en vous avertissant de vos défauts.* (Ch. Nod.)

S'injurier v. pr. Se dire des injures l'un à l'autre : *Les philosophes* S'INJURIENT *peu, parce qu'ils doutent beaucoup.* (E. Bersot.)

INJURIEUSEMENT adv. (ain-ju-ri-eu-ze-man — rad. *injurieux*). D'une manière injurieuse, outrageante : *Parler* INJURIEUSEMENT *de quelqu'un. Traiter quelqu'un* INJURIEUSEMENT.

INJURIEUX, EUSE adj. (ain-ju-ri-eu, eu-ze — rad. *injure*). Qui a le caractère de l'injure : *Parole* INJURIEUSE. *Soupçons* INJURIEUX. *L'homme obèse fait du lard, il devient gras à lard, d'où le langage arrive quelquefois à la locution* INJURIEUSE, *mais d'une exactitude physiologique et pittoresque : « Gras comme un porc. »* (Raspail.)

INJUSTE adj. (ain-ju-ste — lat. *injustus* ; du préf. *in*, et de *justus*, juste). Qui commet des injustices, qui agit contre le droit : *Un maître* INJUSTE. *S'exposer à être* INJUSTE, *c'est l'être déjà.* (L. Blanc.)

Qui n'est pas généreux est bien près d'être injuste.
RADOT.

‖ Qui ne rend pas justice, qui n'apprécie pas dignement : *Il n'est rien d'*INJUSTE *comme l'envie. Le malheur rend* INJUSTE. (Chateaub.)

La douleur est injuste, et toutes les raisons
Qui ne la flattent point aigrissent ses soupçons.
RACINE.

‖ Qui est entaché d'injustice, qui est contraire à l'équité : *Une loi, un ordre* INJUSTE. *Une guerre* INJUSTE. *Une parole* INJUSTE. *On ne voit presque rien de juste ou d'injuste qui ne change de qualité en changeant de climat.* (Pasc.) *Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on dit que la justice est souvent très-injuste.* (Volt.)

— Par ext. Faux, sans fondement : *D'*INJUSTES *soupçons. Une crainte* INJUSTE.

— Substant. Personne injuste : *La haine devient juste quand on ne hait que l'injustice et les crimes, sans haïr ni les* INJUSTES *ni les criminels.* (Christine de Suède.)

Même aux yeux de l'*injuste*, un *injuste* est horrible.
BOILEAU.

— s. m. Ce qui est injuste : *Confondre le juste et l'*INJUSTE. *L'habitude du pouvoir absolu obscurcit la vue entre le juste et de l'*INJUSTE. (D. de Hauranne.)

INJUSTEMENT adv. (ain-ju-ste-man — rad. *injuste*). D'une manière injuste, avec injustice : *Punir injustement. Agir injustement.* Celui qui est injustement attaqué a le droit de se défendre. (P. Syrus.) *Lorsque nous sommes accusés injustement, nous avons de la peine à nous modérer.* (Fénelon.)

INJUSTICE s. f. (ain-ju-sti-se — rad. *injuste*). Défaut de justice, caractère d'une personne ou d'une chose injuste : *L'*INJUSTICE *des hommes. L'*INJUSTICE *de la sentence. Une âme forte se met au-dessus de l'*INJUSTICE *des hommes.* (La Rochef.-Doud.) ‖ Ce qui est injuste ; acte ou parole injuste : *Tu supportes des* INJUSTICES? *Console-toi; le vrai malheur est d'en faire.* (Démocrite.) *L'*INJUSTICE *est une mère qui n'est jamais stérile, et qui produit des enfants dignes d'elle.* (Thiers.) *Il n'y a pas de petites réformes, il n'y a pas de petites économies, il n'y a pas de petites* INJUSTICES. (Proudh.)

Veuillent les immortels, conducteurs de ma langue,
Que je ne dise rien qui doive être repris!
Sans leur aide, il ne peut entrer dans les esprits
Que tout mal et toute *injustice*.
LA FONTAINE.

— Poétiq. *Injustice du sort*, Événements malheureux considérés comme injustes par rapport à celui qui les subit.

INJUSTIFIABLE adj. (ain-ju-sti-fi-a-ble — du préf. *in*, et de *justifiable*). Qui ne peut être justifié : *Conduite injustifiable.*

INK s. m. (aink). Métrol. Mesure de longueur usitée au Japon, et valant en mètres 1,9005.

INKERMANN, port de la Russie d'Europe (Tauride), au fond de la baie de Sébastopol, à l'extrémité orientale de la rade, sur la rive droite de la Tchernaia, à 2 kil. au sud-est de Sébastopol, rochers à pic. On suppose que le village actuel d'Inkermann occupe l'emplacement d'une ville très-ancienne que Strabon désigne sous le nom de *Alemes*. Les murailles massives et les restes de tours qui couronnent la montagne attestent l'importance primitive de cette position. La montagne est percée d'une multitude de grottes qui ont fait donner au village le nom qu'il porte aujourdhui; Inkermann signifie, en effet, *Ville des cavernes*. Inkermann est surtout célèbre par la victoire remportée par les troupes anglo-françaises sur les Russes, le 5 novembre 1854.

Inkermann (BATAILLE D'). Tandis que le corps d'armée de Bosquet agissait agissait sur la ligne de Balaclava, celui du général Dannenberg menaçait Inkermann, position très-importante où se trouvait seulement une partie de l'armée anglaise. Dans la nuit du 4 au 5 novembre 1854, les Russes s'avancèrent sur ce point, favorisés par une obscurité profonde. A cinq heures du matin, leurs masses énormes, appuyées par une formidable artillerie, avaient gravi les hauteurs d'Inkermann, attendant les premières clartés du jour pour porter des coups plus assures. Déjà un feu de mousqueterie très-vif crépite sur toute la ligne des avant-postes, tandis que le corps du général Liprandi commençait une démonstration du côté de Balaclava, afin de diviser l'attention des alliés et de les tenir dans l'incertitude sur le véritable point d'attaque. De toutes parts, les colonnes ennemies se pressent et débordent la position. Le lieutenant-général Cathcart, un des plus vaillants soldats de l'Angleterre, espère, par un mouvement audacieux, faire une diversion en

pressant l'ennemi de flanc. Il se précipite l'épée à la main à la tête de ses soldats, et tombe mortellement frappé, ainsi que son aide de camp, le colonel Seymour. Cependant, au premier grondement du canon, le général Bosquet s'est élancé à cheval, et il fait prendre les armes à la 2e division française, la plus rapprochée des Anglais. Suivi du général Bourbaki et de quelques bataillons, il se porte rapidement sur Inkermann. Il était près de huit heures; les Anglais, enveloppés de toutes parts et écrasés par un ennemi supérieur, luttaient néanmoins avec une indomptable fermeté; partout leurs cadavres étaient mêlés aux cadavres russes. Tout à coup, ils cessent un instant de combattre pour agiter en l'air leurs armes ensanglantées, et poussent un hourra formidable. Ce sont leurs impétueux alliés, ce sont les Français, qui se précipitent sur le champ de bataille comme une masse de fer mue par une puissance invisible. Déjà ils ont fait deux larges trouées dans les rangs ennemis; déjà leurs pas les mortsn'entassent, et les Russes, un instant épouvantés par cet ouragan humain, resserrent leurs files ravagées. Mais bientôt ils se remettent à la voix de leurs officiers; le combat redouble; les Français, trop inférieurs en nombre, ne peuvent achever ce qu'avant le flot toujours croissant des ennemis, et se battent comme des lions. Le brave colonel de Camas tombe frappé d'une balle dans la poitrine. Deux fois enfoulés et deux fois revenant à la charge, les Russes reprennent possession du terrain qu'ils avaient perdu. Mais le général Bosquet, envahissant, il voit l'ennemi envahir les abords du plateau d'Inkermann; il voit ses intrépides régiments plier sous le fardeau de la victoire; il voit l'ennemi du plateau d'Inkermann sont gardés; nos brigades contiennent partout les Russes, qui concentrent une dernière fois leurs efforts sur le versant où s'élève une des redoutes anglaises. Mais leurs masses profondes ne peuvent se déployer, et elles offrent une proie mortelle aux feux de notre infanterie et de notre artillerie; des files entières sont emportées par nos boulets. Cependant, eux aussi combattent avec acharnement; vingt fois leurs officiers, avec une audacieuse intrépidité, les ramènent en avant et reforment leurs rangs; jamais deux armées n'avaient paru aussi emportées par la fureur du combat. Tout à coup un cri immense se répand dans les airs; le général Dannenberg vient de lancer sa batailons; le colonel Wimpfen est à la tête des tirailleurs algériens; les commandants Dubos et Montaudon sont au milieu des zouaves. C'est un dernier assaut, le plus sanglant, le plus furieux de tous, qui se prépare; on dirait une avalanche humaine qui se précipite en mugissant. Les Russes s'arrêtent pétrifiés; il leur semble que la terre vient de s'entr'ouvrir pour vomir de nouveaux combattants. Ce n'est plus une bataille, c'est une guerre effroyable; les bataillons ennemis sont bouleversés, écrasés, déchirés; les vivants tombent pêle-mêle avec les morts. On tue, on tue, sans voir, sans regarder, sans comprendre; les zouaves déchaînés arrivent ainsi sur la redoute où s'est entassé un gros d'ennemis qui fusille les héroïques débris du régiment anglais des gardes; ils l'entourent, l'enveloppent, l'escaladent, et hachent sur les parapets et dans l'intérieur les Russes, qui se défendent encore. L'ennemi fuit en désordre; nos soldats, fous de massacres et de combats, le poursuivent jusqu'à l'escarpement des montagnes, qui forment la limite extrême du plateau, et le précipitent pêle-mêle de ces hauteurs abruptes, de chaque homme trouve une mort certaine. Au fond de la vallée, les cadavres broyés s'entassent, comme ils s'entassaient tout à l'heure sur le plateau. L'endroit où eut lieu cet affreux carnage, qui mit fin à la bataille d'Inkermann, a conservé depuis le nom terrible d'*Abattoir*. — Tout est terminé. Les dernières colonnes russes sont en pleine retraite; sur le pont d'Inkermann, un groupe de cavaliers passe rapide comme un éclair pour rentrer dans Sébastopol. Les alliés ils se remarque les deux grands-ducs, auxquels on avait promis une victoire, et qui fuient sombre, en allant enfouir leur honte avant la flot défaite. Le champ de bataille était à tel point encombré de morts et de mourants, que les deux généraux en chef furent obligés de faire plier bagage pour le parcourir. Aussi, à tôt que lord Ragian aperçut le général Bosquet, il alla droit à lui, et, lui tendant la main : « Au nom de l'Angleterre, dit-il, je vous remercie. » La journée d'Inkermann est, en effet, un des plus beaux titres de gloire de celui que la mort devait arracher aussi à l'armée, dont il était l'espoir et l'orgueil. La bataille avait coûté aux Russes 9,000 hommes tués ou blessés, et 4,000 aux alliés.

INKOEPING, préfecture de Suède V. JONKOEPING.

INKRAN ou **ACRA**, ville maritime de l'Afrique occidentale, dans la Guinée supérieure, sur la côte d'Or, par 5° 33′ de lat. N., et 7° 12′ de long. O. Le petit royaume d'Acra mesure à peu près 120 kilom. de long sur 70 de large; placé sous un climat plus sain que le reste de la côte, le sol, sablonneux et très-léger, est favorable à la culture du coton et des légumes. Les habitants ont un caractère doux et humain et sont plus civilisés que leurs voisins. Ce point de la côte de Guinée est un des plus favorables au commerce; les Anglais y ont établi les forts de James et de Christiansborg, et les Hollandais celui de Crèvecœur.

INLET s. m. (ain-lètt — mot angl. formé de *in*, dans, et de *let*, laisser entrer). Géogr. Bras de mer qui s'enfonce dans les terres.

IN MANUS s. m. (in-ma-nuss — mots latins qui commencent cette dernière prière de Jésus en croix : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*, Seigneur, je remets mon âme entre tes mains). Prière que l'on prononce pour se donner à Dieu, au moment où l'on se croit près de mourir : *Tu peux dire ton* IN MANUS. *Marie Stuart, la tête sur le billot, prononça son* IN MANUS *à haute voix. Lorsqu'on t'sil en Italie assassiner son ennemi, cela coûte vingt ou dix ducats, selon qu'on veut le damner ou qu'on ne le veut pas; pour ne le point damner, on lui dit avant de le tuer : Recommande ton âme à Dieu; pardonne-moi, et fais un acte de contrition. Il dit son* IN MANUS, *et on l'égorge; il va en paradis. Mais voulant le damner, on lui dit, le poignard levé : Renie Dieu ou je te tue. Il renie, on le tue, et il va en enfer.* (P.-L. Courier.)

INMAR, le plus grand des dieux chez les Wotjaks idolâtres de la Sibérie. Ils regardent le soleil comme le lieu de sa naissance et lui donnent pour mère *Muukisana-Kaltsyna* ou *Mume-Kaltsyna*, qui est la déesse de la fécondité et qui répand ses dons également sur les champs, les hommes et les animaux.

IN MEDIAS RES (*En plein sujet*), Expression d'Horace (*Art poétique*, v. 148). « Homère, dit le poète latin, dans son récit, vole vers le dénoûment et jette tout d'abord son lecteur *en plein sujet.* »

« Quel drame serait à vos yeux blasés un drame sans décorations, sans costumes, qui vous jetterait au milieu des choses, *in medias res*, sans avoir pris soin, au préalable, de vous faire prévenir par Frontin ou par Lisette de ce que vous allez voir? »

J. JANIN.

IN MEDIO STAT VIRTUS (*La vertu est éloignée des extrêmes*).

« Quant à moi, je ne connais pas de formule mathématique plus exacte que la formule populaire *in medio stat virtus*, qui place la raison entre les extrêmes, et je suis heureux de pouvoir affirmer qu'elle a été reconnue par le bon sens de la gente humain, dès l'origine des langues. »

CH. NODIER.

« Aristote considère l'homme et le monde comme ils sont. Il veut les prendre où ils en sont, et chercher à les conduire, à les perfectionner en raison de ce qu'il trouve en eux, et de ce dont il les reconnaît capables. La morale d'Aristote est donc une morale de juste milieu, *in medio virtus.* »

BAUTAIN.

In memoriam, recueil de poésies anglaises d'Alfred Tennyson (1849). C'est tout à la fois de la poésie intime et philosophique. L'auteur a voulu élever un monument funèbre à la mémoire d'un de ses amis Henri Hallam, fils de l'historien, mort en voyage à Vienne, en 1833 ; il a mis seize ans à bâtir ce pieux monument. M. Tennyson est, en effet, un sculpteur de vers; il a le culte et l'amour de la forme et ne produit qu'avec une patiente lenteur. Il y a aussi quelque chose de touchant dans cette piété fidèle et dans ce long souvenir. A prendre le mot de sonnet comme l'entendent les vieux poètes anglais, on pourrait dire que ce livre est un recueil de sonnets; ce sont des strophes de quatre vers, et la plupart des pièces n'en contiennent que quatre ou cinq. Dans l'*Excursion* du sceptique Wordsworth, un passage contient en germe toutes les pensées de *In memoriam* : c'est celui où il raconte les efforts de son âme cherchant des consolations, après la perte des objets les plus chers, de sa femme et de son enfant. En effet, c'est le fond de l'œuvre de Tennyson, c'est le thème sur lequel le poète a brodé de savantes variations Cependant, M. Tennyson est plus réservé que son maître, franchement stoïcien, il doute un peu plus ; il est plus de ce monde et de ce siècle; il a moins de foi et d'enthousiasme, c'est le commencement de la sagesse. Il faut chercher dans son livre des pensées plutôt que des émotions. C'est assurément quelque chose de nouveau que cette poésie incorporée à la métaphysique. Le poète parcourt toutes les hypothèses qu'on peut faire sur l'état des âmes après la mort; cette âme, qui fut celle de son ami, conserve-t-elle son être, son essence particulière? Ira-t-elle se confondre dans l'âme universelle? Parvenue à la dernière hauteur, au dernier sommet du fini, quand elle sera sur le point de s'élancer dans l'infini, pourra-t-elle l'embrasser une dernière fois et lui dire : Adieu! nous allions nous absorber au sein de la lumière. Identité de l'âme, immatérialité, immortalité, toutes les questions qu'un philosophe peut s'adresser sur un sujet qu'il perda ont agitées par le poète. M. Tennyson, on le voit assez, n'écrit pas pour la foule; un lecteur de goût, familier avec ces recherches de la pensée, religieux, mais philosophe, lisant son poète favori dans la solitude et méditant avec lui, voilà ses lecteurs; les pensées ne peuvent se réclamer davantage.

INN, l'*Œnus* des Romains, rivière d'Allemagne, le plus important des affluents du Danube. Elle prend sa source en Suisse, dans le canton des Grisons, sur le versant S.-E. du Septimer (Alpes Rhétiques), dans la haute Engadine. L'Inn, après s'être précipité à travers l'effrayante gorge du Finstermunz, court, torrent désordonné et furieux, au N.-E., vers le Tyrol, où il donne son nom à l'une des plus grandes vallées des Alpes et aussi des plus riches en beautés naturelles, puis baigne Inspruck, Kufstein; au-dessous de cette ville, il entre en Bavière, où il forme divers lacs, reçoit plusieurs affluents dont le plus important est la Salza, devient navigable à Telfs, et se jette dans le Danube près de Passau après un cours de 450 kilom. A son confluent, sa largeur dépasse de 100 mètres celle du Danube. Cette rivière, qui sert de limite entre la Bavière et l'Autriche, depuis Braunau jusqu'à son confluent, donne son nom à un des cinq cercles de la haute Autriche. Ce cercle, limitrophe de la Bavière à l'O, occupe une superficie de 218,350 hectares, et renferme une population de 700,000 hab. Ch.-l. Braunau. Ce cercle, après avoir jadis appartenu tour à tour à l'Autriche et à la Bavière, fut définitivement cédé par cette puissance à l'Autriche, en 1816.

INNASCIBILITÉ s. f. (inn-nass-si-bi-li-té — rad. *innascible*). Théol. Caractère d'une chose innascible : *L'*INNASCIBILITÉ *de Dieu.*

INNASCIBLE adj. (inn-nass-si-ble — du préf. *in*, et du lat. *nasci*, naître). Théol. Qui ne peut naître, qui ne peut être engendré : *Dieu est* INNASCIBLE.

IN NATURALIBUS (*Dans l'état de nudité*), ce que Racine a traduit élégamment en disant :

. . . . . Dans le simple appareil
D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil.

« Après plusieurs séances, où toutes les raisons pour ou contre furent mûrement examinées, au grand scandale des rigoristes, et malgré les vœux secrets des tailleurs, le *bill des culottes* fut rejeté, et les montagnards écossais maintenus dans l'antique privilège de combattre presque *in naturalibus* les ennemis de la Grande-Bretagne.

(*Dictionnaire de la conversation.*)

INNAVIGABILITÉ s. f. (in-na-vi-ga-bi-li-té — rad. *innavigable*). Caractère de ce qui n'est pas navigable : *L'*INNAVIGABILITÉ *d'un cours d'eau.* ‖ Etat de ce qui ne peut naviguer : *L'*INNAVIGABILITÉ *d'un navire. Aux termes de l'article 237 du code de commerce, hors le cas d'*INNAVIGABILITÉ, *le capitaine ne peut vendre le navire sans pouvoir spécial*

INNAVIGABLE adj. (in-na-vi-ga-ble — du préf. *in*, et de *navigable*). Impropre à la navigation, en parlant d'un cours ou d'une étendue d'eau : *Rivière* INNAVIGABLE. *Golfe* INNAVIGABLE. *L'Atlantide n'est aujourd'hui qu'une vaste mer, que les débris de cet ancien monde et le limon mêlé à ses eaux rendent* INNAVIGABLE. (Volt.)

Hardi rocher, vainqueur d'une onde *innavigable*.
DELILLE.

INNÉ, ÉE adj. (inn-né — du préf. *in*, et de *né*). Que nous apportons en naissant, qui se trouve naturellement en nous : *Il y a un langage* INNÉ, *quoiqu'il n'y ait point d'idées qui le soient.* (Condill.) *La justice est* INNÉE *au cœur de l'homme.* (Proudh.)

— Méd. Qui existe dès le moment de la naissance : *Maladie* INNÉE.

— **Encycl.** Philos. Le mot *inné* a acquis une certaine célébrité dans le monde philosophique depuis que Descartes l'a employé pour désigner une classe d'idées. Cet illustre philosophe distingua trois sortes d'idées, qu'il appela *innées*, adventices et factices; mais, comme il ne s'explique pas avec assez de précision sur le sens qu'il attachait à ces mots, il en résulta une très-longue querelle.

Hobbes et Locke attribuèrent au cartésianisme cette opinion, que certaines idées coexistaient, en quelque sorte, à l'intelligence, et étaient toujours actuelles dans l'esprit, qui toujours en avait conscience. De là cette objection de Hobbes : pendant un profond sommeil, notre âme ne pense point; elle n'a donc alors aucune idée, et, par conséquent, il n'y a point d'idée qui soit née avec nous, qui réside toujours en nous, qui soit toujours présente à notre esprit.

Les objections de Hobbes et de Locke portent à faux, parce que l'opinion qu'ils attribuent à Descartes n'est pas la sienne. En effet, quand il dit qu'une idée est née avec nous, il veut seulement dire que nous sommes nés avec la faculté de concevoir cette idée, avec le pouvoir de la produire. C'est ce qu'on peut voir par la réponse suivante qu'il fait à l'objection de Hobbes :

« Lorsque je dis que quelque idée est née avec nous ou qu'elle est naturellement empreinte en nos âmes, je n'entends pas qu'elle me présente toujours à notre vue, ni même qu'il n'y en aurait aucune; mais j'entends seulement que nous avons en nous-mêmes la faculté de la produire. »

Descartes a exprimé la même opinion dans une réponse qu'il a faite à son fougueux et infidèle disciple, Pierre Gassendi. Ce qu'il veut penser innover dans la doctrine de son maître en soutenant qu'il n'y a point d'idées ni d'axiomes imprimés dans l'âme, mais seulement une faculté naturelle de les produire. Descartes répond qu'en cela Leroy ne s'est pas réellement écarté de sa propre doctrine. « Car, dit-il, je n'ai jamais nié ce que l'esprit ait besoin d'idées naturelles qui soient quelque chose de différent de la faculté qu'il a de penser; mais bien ai-je écrit, reconnaissant qu'il y avait certaines pensées qui ne procèdent ni des objets du dehors ni de la détermination de ma volonté, mais seulement de la volonté que j'ai de penser, pour établir quelque différence entre les idées ou les notions qui sont les formes de ces pensées, et les distinguer des autres qu'on peut appeler étrangères ou faites à plaisir, et de celles qui sont naturelles, mais je l'ai dit au même sens que nous disons que la générosité ou quelque maladie est naturelle à certaines familles. »

En somme, les idées *innées* de Descartes ne déterminent plutôt par ce qu'elles ne sont pas que par un caractère positif qui leur appartienne en propre. D'ailleurs, c'est en vain que l'on chercherait dans ses livres un essai d'énumération de ces idées, qui sont restées ni du monde extérieur ni de notre imagination. Il en a çà et là indiqué quelques-unes, sans règle ni suite. De là l'incohérence et les irrégularités que présenterait un tableau dans lequel auraient été réunies toutes les idées auxquelles Descartes, en différents endroits de ses ouvrages, accorde la qualification d'idées naturelles ou d'idées *innées*. L'idée de l'infini est celle dont il a le mieux déterminé l'importance et les caractères, parce qu'il en a fait le fondement de ses preuves de l'existence de Dieu, et parce qu'il a été obligé d'en défendre l'existence, la nature et l'origine contre les attaques de ses deux plus redoutables adversaires, Hobbes et Gassendi. Pour toutes les autres, il s'est renfermé dans un vague qui prouve combien peu il avait médité sur cette partie importante de l'intelligence humaine.

Mais, si Descartes ne fait pas un catalogue précis des idées qu'il appelle *innées*, il y a chez lui quelque chose qui n'est pas vague, c'est la supposition d'une faculté de l'âme pouvant à elle seule et sans aucun secours étranger créer ces idées. En adoptant une pareille hypothèse, Descartes oublie trop que l'évidence, cette condition nécessaire de toute connaissance et de toute certitude, est une force qui agit sur l'âme, mais qui n'est pas dans l'âme. Plusieurs de ses disciples, et notamment Fénelon, comparent l'action de l'évidence sur l'esprit à celle de la lumière sur l'œil. Par là, ils montrent bien qu'ils ont mieux compris que leur maître la nature et le mode d'action de la cause extérieure qui éclaire l'homme dans la connaissance et qui l'oblige à croire.

L'erreur de Descartes a été reprise par Leibnitz, et, chez ce dernier, elle est si forte-

ment accusée qu'il est impossible de s'y méprendre. Leibnitz s'est expliqué à ce sujet dans les *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, qui sont une réfutation du système de Locke. Là, il fait connaître sa propre théorie par la réserve qu'il apporte au principe de l'empirisme. « Oui, dit-il, il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été dans le sens, excepté l'entendement lui-même, *nisi ipse intellectus*. » Or, l'entendement renferme les idées de l'être, de la substance, de l'un, du même et plusieurs autres notions que les sens ne peuvent nous donner. Leibnitz, reproduisant deux métaphores qui se trouvent dans Cicéron, dit que ces notions sont des semences que nous apportons en naissant, des traits lumineux cachés au dedans de nous et que la rencontre des objets extérieurs fait paraître. Le procédé qui les dégage n'est pas une faculté nue, consistant dans la seule possibilité de les acquérir; c'est une disposition, une aptitude, une préformation qui détermine notre âme et qui fait que certaines vérités peuvent en être tirées, « tout comme il y a de la différence entre les figures qu'on donne à la pierre ou au marbre indifféremment, et entre celles que les veines marquent déjà, ou sont disposées à marquer, si l'ouvrier en profite. »

De tout cela il ne résulte nullement que l'action de quelque cause extérieure à l'âme, comme est l'évidence, soit nécessaire pour nous faire acquérir les idées que Leibnitz rapporte à l'entendement. Cette omission est remarquable; car elle a engendré la distinction de la forme et de la matière du jugement, qui est la base de tout le système de Kant. Pour celui-ci, les notions universelles et nécessaires sont de simples formes de la pensée, qu'il divise en trois classes, les formes de la sensibilité, les catégories de l'entendement et les idées de la raison; la connaissance humaine est le produit de l'application régulière de ces lois aux données vagues, aux matériaux confus et épars qui viennent de l'expérience. Ainsi Kant supprime l'action que l'évidence, comme force extérieure à l'âme, exerce sur l'esprit pour engendrer la croyance, et, par là, il est condamné dès les premiers pas à un scepticisme incurable. Mais le germe de ce scepticisme se trouve déjà dans Leibnitz et même dans Descartes.

Cependant, plusieurs des disciples du grand réformateur français avaient échappé au danger et avaient tenu compte de la condition extérieure de la connaissance. Pour Malebranche, cela était naturel. En effet, pour lui, Dieu comprend tous les êtres; par conséquent, il est tout simple que nous ne puissions voir aucun être qu'en Dieu et par Dieu. Bossuet et Fénelon, sans adopter la doctrine de Malebranche dans ce qu'elle a de plus radical, admettent comme lui l'action d'une cause extérieure, qui est nécessaire pour que nous acquérions les idées universelles. C'est cette cause que Fénelon désigne quand il parle d'une raison qui nous éclaire et qui nous redresse, et quand il lui adresse cette apostrophe si souvent citée : « Raison, raison, n'es-tu pas le Dieu que je cherche? »

Cousin, fondateur de l'éclectisme, incline plutôt vers la doctrine de Bossuet que vers celle de Kant; mais il y joint des éléments erronés, qui lui sont propres, et, de plus, il n'est pas constant dans ses assertions. C'est surtout sur la nature de Dieu qu'il a varié. En effet, après avoir professé une doctrine panthéiste dans la première préface de ses *Fragments philosophiques*, il s'est laissé effrayer par les clameurs du parti clérical et il a endossé le système qui fait de Dieu un être distinct des êtres particuliers et qui, par conséquent, étant lui-même particulier, ne peut avoir ni l'infinitude ni l'unité absolue. Malgré cette inconséquence, plusieurs de ses disciples ont professé sur les idées nécessaires et absolues le système le plus en harmonie avec la théorie qui considère Dieu comme l'être universel et absolu. Nous citerons, pour prouver cette assertion, le passage suivant du *Dictionnaire* de M. Franck.

« Si toute notion absolue a son terme en Dieu, si elle est une forme de l'idée de Dieu, la question se ramène à savoir comment nous connaissons Dieu. Or, cette connaissance est la suite naturelle et immédiate du rapport qui unit la pensée de l'homme à celui par qui tout existe et se conserve. Dieu, dont la main a créé l'univers et qui ne cesse d'y entretenir l'ordre et la vie, se révèle à l'âme humaine par son action toujours présente, et il serait merveilleux qu'elle ne le connût pas. S'il était loin de nous, indifférent et étranger à notre être, goûtant, selon l'imagination bizarre d'Épicure, la douceur d'un éternel repos, nous pourrions l'ignorer; mais, dès le début de la vie, il est près de nous, il est en nous; il nous environne de l'éclat de sa lumière, et nous ressentons l'irrésistible impression de sa puissance. Voilà pourquoi tous les hommes le connaissent, non par la réflexion et par une recherche lente et pénible, mais directement, spontanément, par une heureuse et universelle nécessité.

» Cette communication de l'esprit humain et de la vérité infinie se nomme la raison.

» Les sens, la conscience et la raison, telle est en dernière analyse la triple source de nos idées. Par les sens, nous connaissons les choses matérielles qui nous environnent; par la conscience, nous nous connaissons nous-mêmes; par la raison, nous connaissons Dieu, principe et centre des vérités absolues.

» Ces trois facultés, opposées de caractère et de direction, s'accompagnent dans tout le cours de la vie intellectuelle. Dès que la conscience et la perception extérieure entrent en exercice, la raison s'éveille, et sous le fini conçoit l'infini, sous le particulier conçoit l'universel, au delà des misères de la créature la perfection du Créateur. Dans la première pensée de l'homme est contenu le germe de toutes ses conceptions à venir sur le monde, l'âme et Dieu. »

En résumé, les idées que Descartes appelait *innées* sont celles que les disciples de Cousin appellent aujourd'hui universelles, nécessaires et absolues. De plus, la plupart d'entre eux, à l'exemple de Clarke et de Newton, considèrent les objets de ces idées comme n'étant pas autre chose que des attributs de Dieu, et, par suite, pensent que nous les connaissons en connaissant Dieu lui-même. Enfin, la connaissance de Dieu est rapportée par eux à une faculté qu'ils appellent la raison intuitive ou plus simplement la raison, et qui est distincte du sens intime et de la perception extérieure.

INNÉGOCIABLE adj. (in-né-go-si-a-ble — du préf. *in*, et de *négociable*). Qui ne peut être négocié : *Effet* INNÉGOCIABLE.

INNÉITÉ s. f. (inn-né-i-té — rad. *inné*). Caractère de ce qui est inné : *L'*INNÉITÉ *des idées. L'*INNÉITÉ *de certaines maladies est incontestable.*

INNERBERG, ville de l'empire d'Autriche, dans la Styrie. V. EISENARTZ.

INNERKIP, bourg et paroisse d'Ecosse, comté et à 26 kilom. O. de Renfrew, sur l'estuaire de la Clyde; 2,400 hab. Bains de mer fréquentés.

INNERSTE, rivière de Prusse, province de Hanovre. Elle prend sa source au Harz, près de Clausthal, coule au N.-E., traverse le Brunswick, rentre dans la province de Hanovre, coule au N.-O. et se jette au-dessous de Sarstedt dans la Leine, après un cours de 61 kilom.

INNERVABLE adj. (inn-nèr-va-ble — du préf. *in*, et du lat. *nervus*, nerf). Physiol. Qui est doué de l'innervation : *Eléments* INNERVABLES.

INNERVATION s. f. (inn-nèr-va-si-on — du préf. *in*, et du lat. *nervus*, nerf). Physiol. Mode spécial d'action des éléments nerveux et des tissus nerveux. ‖ Création de la pensée par un effet nerveux, dans le système de certains matérialistes.

— **Encycl.** L'étude des phénomènes nerveux a fait, dans ces derniers temps, des progrès incontestables; mais les prétentions des physiologistes ont grandi dans une progression malheureusement plus grande encore. Par l'*innervation*, mot nouveau dont le sens n'a pas été suffisamment défini, ils croient possible d'expliquer complétement, non-seulement des phénomènes physiologiques proprement dits, mais le phénomène de la pensée elle-même, dont ils montrent le mécanisme à l'aide de dissections. Nous ne viderons pas ici l'éternelle querelle entre les spiritualistes et les matérialistes; mais nous croyons pouvoir affirmer, sans être blessant pour personne, que l'état actuel de la science n'autorise pas le mépris des physiologistes pour les psychologues. Les déductions de la raison pure nous paraissent jusqu'ici applicables à l'étude de l'âme, et nous croyons, au moins provisoirement, à l'existence d'une métaphysique, malgré les progrès admirables des sciences d'observation.

Ceci dit, nous pouvons exposer sans commentaire la doctrine des partisans de l'*innervation*.

L'*innervation* est sous la dépendance directe des propriétés végétatives; elle est subordonnée à celles-ci, comme d'ailleurs toutes les propriétés animales, mais elle n'en est ni une dérivation ni une conséquence. L'*innervation* implique la contractilité, et nous n'aurions nulle idée de la première, si les parties contractiles renfermant des nerfs ne nous montraient les degrés divers de la sensibilité par les mouvements qu'elles déterminent dans les corps vivants. Certains physiologistes, comme Whytt et Barthez, ont supposé que la contractilité et la sensibilité sont une seule et même propriété; d'autres, comme Vinter, ont cru que ce sont deux propriétés distinctes, mais résidant toutes deux dans les nerfs. Ils tiraient ces conséquences de l'observation du rapport assez constant entre le degré de sensibilité et l'intensité des contractions. Ce rapport, qui est simplement une condition d'existence de la sensibilité par rapport à la contractilité, a deux termes distincts et irréductibles. La sensibilité est parfaitement autonome et agit dans un élément spécial.

Les phénomènes d'*innervation* sont les plus complexes de tous les phénomènes physiologiques; ce sont aussi les moins généraux. La masse des éléments doués d'*innervation* est moindre que la masse des éléments contractiles. L'*innervation* offre trois modes fondamentaux : la sensibilité, la motricité et la pensée. Chacun de ces modes peut à son tour se décomposer en un certain nombre d'actes plus simples.

Il faut bien distinguer, dans les phénomènes d'*innervation*, ceux qui se passent dans les centres nerveux, ceux qui se passent à la périphérie et ceux qui ont lieu dans le trajet de la périphérie au centre. Ils ont chacun pour siége des éléments différents et s'accomplissent aussi d'une manière distincte.

INNERVÉ, ÉE adj. (inn-nèr-vé — du préf. *in*, et de *nervé*). Bot. Qui n'a pas de nervures : *Cotylédons* INNERVÉS. *Feuilles* INNERVÉES.

INNES ou **INNÈS** (Louis), historien écossais du XVIIe siècle. Elevé en France, il y devint principal du Collége des Ecossais et fut choisi par la suite pour secrétaire par Jacques II d'Angleterre, renversé du trône. On lui attribue les *Mémoires* de ce prince, qui ont été publiés à Londres (1816, 2 vol. in-4o). Ces *Mémoires*, que Cohen a traduits en français (4 vol. in-8o), sont extraits des papiers de Jacques II et offrent un véritable intérêt.

INNES ou **INNÈS** (Thomas), historien écossais, frère du précédent, né en 1662, mort en 1744. Il fut pendant de longues années supérieur du Collége des Ecossais à Paris. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *A critical essay on the ancient inhabitants of the Northern part of Britain* (Londres, 1729, 2 vol. in-8o).

INNING s. m. (inn-ningh — mot angl. qui signifie *dedans*). Jeux. Au cricket, Réunion d'un certain nombre de coups, qu'on appelle une MANCHE dans la plupart des autres jeux.

INNOCEMMENT adv. (i-no-sa-man — rad. *innocent*). Avec innocence : *Vivre* INNOCEMMENT. *Nul ne peut régner* INNOCEMMENT. (Saint-Just.)

La comédie apprit à rire sans aigreur,
Sans fiel et sans venin sut instruire et reprendre,
Et plut *innocemment* dans les vers de Ménandre.
BOILEAU.

‖ Sans intention mauvaise ou maligne, sans le vouloir : *J'ai dit cela le plus* INNOCEMMENT *du monde.*

J'ai bien *innocemment* contrarié vos vœux.
A. DUVAL.

— Par ext. Avec une sotte simplicité : *Il a* INNOCEMMENT *donné dans le piége.*

INNOCENCE s. f. (i-no-san-ce — rad. *innocent*). Etat d'une personne qui n'est point coupable; vie innocente : *L'*INNOCENCE *de l'accusé a été reconnue. Quand l'*INNOCENCE *des citoyens n'est pas assurée, la liberté ne l'est pas non plus.* (Montesq.)

Efforçons-nous de vivre avec toute *innocence*,
Et laissons aux censeurs une pleine licence.
MOLIÈRE.

‖ Etat d'une personne qui n'a jamais péché, et particulièrement d'une personne qui a conservé sa chasteté : *L'*INNOCENCE *est une santé précieuse de l'âme; c'est une consolation dans les plus affreuses douleurs.* (Fén.) *La vertu vaut mieux que l'*INNOCENCE. (V. Cousin.)

[fance,
Dans les temps bienheureux du monde en son en-
Chacun mettait sa gloire en sa seule *innocence*.
BOILEAU.

‖ Caractère de ce qui est inspiré par l'innocence de l'âme : *Sans la droiture et l'*INNOCENCE *des mœurs, tous les talents ne forment plus qu'un mérite équivoque qui devient ou nuisible ou inutile.* (Mass.) *La pudeur a sa fausseté, et le baiser son* INNOCENCE. (Mirab.)

— Par ext. Personnes innocentes : *Persécuter, protéger l'*INNOCENCE. *Il faut d'une main soutenir l'*INNOCENCE, *et de l'autre écraser le crime.* (Volt.) *L'*INNOCENCE *déshonorée n'a souvent d'autre ressource que la protection de son oppresseur.* (Chateaub.)

Ainsi que la vertu, le crime a ses degrés,
Et jamais on n'a vu la timide *innocence*
Passer subitement à l'extrême licence.
RACINE.

— Par anal. Nature douce et inoffensive : *L'*INNOCENCE *de l'agneau, de la colombe.*

— Ascét. *Robe d'innocence*, Pureté de l'âme après le baptême : *Perdre, souiller, déchirer sa* ROBE D'INNOCENCE.

— **Encycl.** Iconogr. Dans une allégorie célèbre, Apelle a personnifié l'*Innocence* sous les traits d'un jeune homme que la *Calomnie* traîne par les cheveux devant le tribunal d'un despote et qui proteste en levant les mains vers le ciel. (V. CALOMNIE.) Cette allégorie a été reproduite par plusieurs artistes modernes. Dans la mythologie catholique, l'agneau est l'emblème ordinaire de l'*innocence*. Un tableau du Dominiquin, qui est au musée de Naples, représente l'*Innocence défendue par l'Ange gardien* : c'est un gracieux enfant qui joint ses petites mains et implore l'assistance du ciel contre Satan; celui-ci, fauve et cornu, accroupi et tenant une fourche à la main, grince des dents; un bel ange, blond et frisé, protége l'enfant avec un large bouclier. Cette peinture, d'un dessin savant et d'un coloris vigoureux, est une des meilleures œuvres du Dominiquin.

Dans un tableau de Rubens, qui est au Belvédère à Vienne, l'*Innocence* est désignée par trois enfants nus à qui un Génie apporte un agneau. A la pinacothèque de Munich est un tableau de Carlo Dolci, où l'*Innocence* est figurée par une jeune fille serrant dans ses bras un agneau; « sa tête souriante et ses yeux en coulisse, dit M. Lavice (*Musées d'Allemagne*), annonceraient l'amour naissant plutôt que l'*Innocence* proprement dite. » Une allégorie semblable a été retracée par R. Mengs dans un pastel que Diderot (Salon de 1763) dit avoir vu chez le baron d'Holbach et dont il parle avec admiration. Le même sujet a été traité par Greuze dans un tableau qui a été payé 100,200 fr. à la vente Pourtalès, en 1865, et qui a été gravé par M. F. Joubert. D'autres compositions ont été gravées sous le titre : l'*Innocence*, par C. Fraisinger (1595), J. Blackmore (1770), R.-S. Marcuard d'après Angélica Kauffmann (1782), R. Houston (d'après Ph. Mercier), Dom. Cunego (d'après G. Hamilton), Th. Gaugain (d'après Northcote), Bervic (d'après Mérimée), G. Maile (d'après Dubufe), C.-H. Merz (d'après J. Leeb), etc. Giovanni Folo a gravé, d'après N. Poussin, le *Temps arrachant l'Innocence à la Méchanceté et à l'Envie;* Fr. Bartolozzi a gravé, d'après Mme Vigée-Lebrun, l'*Innocence se réfugiant dans les bras de la Justice*, et, d'après S. Harding, l'*Innocence rustique*. Citons encore, entre autres estampes : l'*Innocence du premier âge*, de J.-M. Moreau le jeune; l'*Innocence reconnue*, de C.-F. Maillet (d'après L. Binet); l'*Innocence vengée*, de E. du Mesnil (d'après Schenau); l'*Innocence montée sur la Fidélité*, de P. Bettelini; l'*Innocence en danger*, de J.-G. Caquet (d'après Lawrence), et de Copia (d'après Devosge).

La statuaire a produit bon nombre d'images allégoriques de l'*Innocence;* une des plus connues et des plus remarquables est la statue de marbre exposée par Callamard au Salon de 1810, et qui se voit aujourd'hui au Louvre : l'*Innocence* est représentée sous la figure d'une jeune fille assise sur un rocher, couronnée de fleurs, nue jusqu'à la ceinture, et ayant le reste du corps recouvert en partie d'une draperie, dans laquelle, avec un regard plein de candeur, elle enveloppe un serpent, qu'elle réchauffe contre son sein; elle paraît triste de le voir engourdi et souffrant. Le même Salon de 1810 offrit un groupe de Bosio, représentant l'*Amour séduisant l'Innocence*. Au Salon de 1822, le sculpteur Beguin exposa l'*Innocence émue par l'Amour*, et Ramey fils, l'*Innocence pleurant un serpent mort*. G. Planche a dit d'une statue de l'*Innocence*, exposée par L. Desprez au Salon de 1831, et qui a reparu à l'Exposition universelle de 1855 : « Le dos de cette statue est finement étudié; le mouvement de la figure est naïf et vrai; la poitrine est jeune et simple. » M. Jouffroy a représenté la *Lutte de l'Innocence avec l'Amour :* la jeune fille qui personnifie l'*Innocence* est entièrement nue et a la tête légèrement renversée en arrière; son bras gauche soutient une draperie, que l'Amour est déjà parvenu à écarter; la main droite lutte faiblement contre les tentatives du petit dieu malin. Citons, pour finir : l'*Innocence, première émotion*, statue de M. F.-H. Sobre (Salon de 1857); l'*Innocence et l'Amour*, groupe en marbre par M. P. Loison (Salon de 1864); l'*Innocence et l'Amour*, autre groupe par M. Protheau; l'*Innocence*, personnifiée par une jeune fille demi-nue, tenant un serpent, statue par M. Michel Dagand (Salon de 1870). Une allégorie sur le même sujet a été sculptée en bas-relief, par David (d'Angers), pour la décoration d'un œil-de-bœuf de la cour du Louvre.

INNOCENT, ENTE adj. (i-no-san, an-te — lat. *innocens;* de *in*, négatif, et de *nocens*, qui nuit). Qui n'est point coupable : *C'est un beau rôle de prendre en main la défense d'un homme* INNOCENT. (Volt.) *Il est* INNOCENT, *l'homme qui n'a pas été jugé* (Mme de Staël.)

On devient *innocent* quand on est malheureux.
LA FONTAINE.

Aussitôt qu'un sujet s'est rendu trop puissant,
Encor qu'il est sans crime, il n'est pas *innocent*.
CORNEILLE.

‖ Qui n'a jamais péché, qui n'a jamais enfreint la loi naturelle : *Celui qui n'aurait pas à combattre contre ses penchants serait* INNOCENT *plutôt que vertueux.* (De Bonald.) *Il n'y a point d'homme* INNOCENT *dans ce monde.* (J. de Maistre.) ‖ Simple, candide, sans malice : *Une jeune fille* INNOCENTE. *Il y a bien des nuances dans les baisers, même dans ceux d'une jeune fille* INNOCENTE. (Balz.)

Ah! qu'un cœur *innocent* sait mal se déguiser!
DESTOUCHES.

‖ Qui témoigne à l'extérieur de l'innocence du cœur : *Regard, sourire* INNOCENT. *Air* INNOCENT. ‖ Dépourvu de malice, en parlant des choses : *Mœurs* INNOCENTES. *Vie* INNOCENTE. *Action, parole* INNOCENTE. *Badinage* INNOCENT. *Les femmes croient* INNOCENT *tout ce qu'elles osent.* (J. Joubert.)

L'art le plus *innocent* tient de la perfidie.
VOLTAIRE.

Un auteur vertueux, dans ses vers *innocents*,
Ne corrompt point les cœurs en chatouillant les sens.
BOILEAU.

— Par ext. Naïf à l'excès, extrêmement simple : *Il faut être bien* INNOCENT *pour croire à la sincérité d'un marchand.*

— Par anal. Doux et inoffensif : *Un* INNOCENT *agneau. La colombe* INNOCENTE. ‖ Bénin, qui ne produit aucun effet fâcheux ou désagréable : *Un remède* INNOCENT. *Un écrit* INNOCENT.

Vers son vieux castel,
Ce noble mortel
Marche en brandissant
Un sabre *innocent*.
BÉRANGER.

— *Jeux innocents*, Nom donné à divers petits jeux de société, dans lesquels on donne des gages : *Rien de moins innocent que les* JEUX INNOCENTS. (Boitard.)

— Substantiv. Personne innocente, personne qui n'est pas coupable : *Condamner un* INNOCENT. *Il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de condamner un* INNOCENT. (Volt.) *Quand la loi tue un homme qui se repent de son crime, elle tue un* INNOCENT. (Lamenn.) ‖ Personne simple, naïve, sans vice; personne d'une simplicité outrée : *Une jeune* INNOCENTE. *Faire l'*INNOCENT. *Me prenez-vous pour un* INNOCENT? *L'homme le plus profond est un* INNOCENT *à côté d'une simple femme.* (Mme E. de Gir.)

. . . . Encore un *innocent*
Qui vient brûler son aile autour du trois pour cent!
PONSARD.

‖ Tout jeune enfant; ne se dit que dans un langage d'une simplicité un peu ridicule : *Faire souffrir de pauvres* INNOCENTS.

— Hist. relig. *Les saints innocents* ou *Les innocents*, Enfants qui, d'après l'Evangile, furent massacrés en Judée par l'ordre du roi Hérode. ‖ Fête qu'on célèbre en leur honneur, dans l'Eglise catholique : *Le jour des* INNOCENTS.

— Art culin. Jeune pigeon qui ne s'est pas encore accouplé : *Manger une tourte d'*INNOCENTS.

— s. f. Modes. Robe très-ample et sans ceinture, que portaient les femmes sur la fin du XVIIe siècle, et qui était semblable à celles que portent les enfants en bas âge et les *bébés* de carnaval : *Je ne sais pas lequel je dois mettre des deux habits, l'*INNOCENTE *ou la gourgandine.* (Regnard.)

Une robe de femme étalée amplement,
Qui n'a point de ceinture et va nonchalamment,
Par certain air d'enfant qu'elle donne au visage
Est nommée *innocente*, et c'est de bel usage.
BOURSAULT.

INNOCENT Ier (saint), pape de 402 à 417, né à Albano, près de Rome. Il eut de violents démêlés avec Constantinople, à cause de l'exil de saint Jean Chrysostome, rendit des règlements sévères contre les donatistes d'Afrique, essaya, mais inutilement, d'empêcher le sac de Rome par Alaric en lui livrant les richesses des temples païens, condamna Pélage et sa doctrine contre la nécessité de la grâce, et opéra un grand nombre de conversions parmi les derniers fidèles du polythéisme. On a de lui des *Décrétales* et un certain nombre de lettres insérées dans le recueil de Labbe.

INNOCENT II (Grégoire DE PAPI), pape, né à Rome, élu en 1130, par dix-sept cardinaux, pendant qu'un plus grand nombre de ces princes de l'Eglise élisaient Anaclet. Repoussé par Rome et l'Italie, il dut s'enfuir en France, où saint Bernard et Louis le Gros se déclarèrent pour lui, tenta deux fois de s'emparer de Rome, soutenu par les armes de l'empereur Lothaire, mais ne prit possession de la chaire de saint Pierre qu'à la mort de son rival (1138), considéré par l'Eglise comme antipape. Il traita avec une extrême rigueur tous ceux qui avaient soutenu Anaclet, arracha la crosse, le pallium et l'anneau aux prélats qu'il avait ordonnés, excommunia Roger, roi de Sicile, qui lui fit la guerre, le retint quelque temps prisonnier et ne lui rendit la liberté qu'en échange de l'investiture de la Sicile. Circonvenu par saint Bernard, à qui il devait en quelque sorte sa dignité, il condamna Abailard sans l'entendre (1140), mit toute la France en interdit à propos d'une querelle d'investiture avec Louis le Jeune, et mourut au moment où les Romains, mécontents de son gouvernement, se soulevaient contre lui et rétablissaient la république sénatoriale.

INNOCENT III, pape, né à Rome vers 1160, mort à Pérouse en 1216. Il se nommait Lothaire Conti et appartenait à une famille illustre, dont trois membres étaient à la fois cardinaux. Après avoir achevé sa théologie à Paris et son droit canonique à Bologne, il vint à Rome, auprès de son oncle Clément III (élu en 1187), qui l'éleva rapidement aux dignités ecclésiastiques, et fut nommé pape en 1198, après la mort de Célestin III. Dès la première année de son règne, il lutta vigoureusement pour recouvrer les fiefs de l'Eglise qui, en divers temps, avaient été usurpés sans titre par des vassaux de l'empire, obtint ainsi la restitution de Fermo, de Fano, d'Osimo, de Sinigaglia, de Cesène, d'Assise, de Spolète, de Sabine, de Pérouse, etc., étendit son autorité sur la plus grande partie de l'Italie, montra enfin une énergie d'ambition qui faisait présager un grand pontificat. Appelé à se prononcer sur les affaires de l'Allemagne, où deux compétiteurs, Othon de Brunswick et Philippe de Souabe, se disputaient la couronne impériale, il tenta d'abord, mais inutilement, de réconcilier les deux partis, puis se déclara énergiquement pour Othon et le couronna à Rome en 1209, au moment où la mort de Philippe venait de terminer une guerre sanglante de huit années. Mais le nouvel empereur, ayant fait acte d'indépendance et élevé des prétentions sur diverses cités italiennes, fut excommunié par le fougueux pontife et vit les électeurs d'Allemagne, obéissant à la voix de l'Eglise, le déposer pour élire Frédéric II. Précédemment, Innocent avait eu de longs démêlés avec Philippe-Auguste, au sujet du mariage de ce prince avec Agnès de Méranie et de son divorce avec Ingelburge. Il mit le royaume de France en interdit et contraignit à la fin Philippe à reprendre son épouse légitime (1201). Après avoir eu pendant longtemps des relations amicales avec Jean sans Terre, dont on l'accuse d'avoir feint d'ignorer les crimes, il l'excommunia parce qu'il avait refusé de reconnaître l'archevêque de Cantorbéry, encouragea les barons anglais dans leur révolte, et ne s'apaisa que lorsqu'il eut réduit le prince anglais à la plus avilissante sujétion. Ainsi, de toutes parts, ce pontife ambitieux, mais doué d'une fermeté inflexible, étendait la suprématie de l'Eglise romaine et lui assurait une influence prépondérante dans les événements politiques dont l'Europe était le théâtre. Il intervint également en Sicile, où il combattit les prétentions de l'empire, en Norvége, où il appuya la noblesse et le clergé dans leur révolte contre Swerrer le Grand, en Espagne, en Pologne, en Hongrie, partout enfin où les intérêts et la puissance de l'Eglise étaient compromis ou menacés. Au milieu de l'immensité de négociations et d'affaires importantes dont il était accablé, il n'y a peut-être pas lieu de s'étonner si sa politique s'est parfois égarée dans l'intrigue et dans la perfidie : ces pratiques étaient celles de son temps et de son pays. Mais on n'en regrette pas moins qu'un pontife romain ait donné cet exemple, ou du moins l'ait suivi. Un autre reproche à lui adresser, c'est d'avoir joué le rôle principal dans le drame sanglant de l'extermination des albigeois, en prêchant contre eux la croisade (1207), et en favorisant l'inquisition naissante (1215). Il fut, avant Philippe le Bel et les principes proclamés au moment de la Renaissance, un des plus terribles adversaires de la féodalité au profit des petites gens, comme on disait alors. Mais, en même temps, Innocent fut un violent ennemi de la liberté de conscience et de la liberté politique. Son éloquence froide perçait comme une épée ses auditeurs et les glaçait parfois d'épouvante : « L'instrument de mort, dit-il aux Pères du concile de Latran, que vous devez avoir entre les mains pour exterminer les impies, c'est l'autorité pontificale dont vous devez vous servir pour la destruction des méchants, à l'exemple du psalmiste : « Je mettais à mort dès le matin tous les pécheurs de la terre, afin de bannir de la ville du Seigneur tous ceux qui commettent l'iniquité. » Ce langage n'était pas une vaine hyperbole : Innocent III, qui n'était pas homme à composer avec une situation, devint le plus terrible des persécuteurs; et Montfort, dans son œuvre de destruction horrible, ne fut que l'exécuteur fidèle des ordres du pontife dans le midi de la France.

Innocent III était, au surplus, un homme instruit, dépourvu de préjugés, se moquant, à l'occasion, de la lettre de la loi et des scrupules ecclésiastiques. Il laissa l'Eglise victorieuse, du moins en apparence, de l'esprit de secte et de la libre pensée, et, en même temps, beaucoup plus forte politiquement qu'elle n'avait jamais été.

« Innocent III, qu'on s'efforce aujourd'hui de peindre comme un pape au-dessus de son temps, était, au contraire, dit M. Avenel, parfaitement du siècle où il vivait; mais ce fut un homme supérieur de ce temps-là. Il avait la conviction profonde du droit de l'Eglise à gouverner le monde, et de l'immense utilité qui devait résulter pour le genre humain de l'exercice de ce droit; il saisit donc avec la résolution d'un homme consciencieux, entreprenant et avide de domination, les armes que la papauté mettait dans sa main; il se fit un saint devoir et une suprême jouissance d'exercer dans toute sa plénitude le despotisme clérical. Accabler les peuples de tous les fléaux temporels aussi bien que des calamités spirituelles était, à ses yeux, un inconvénient de peu d'importance, en comparaison de la grandeur des desseins qu'il avait formés et vers le triomphe desquels le poussaient de complicité l'ambition et la foi... Une chose qui contribue à faire illusion à ceux qui tâchent d'apprécier le caractère d'Innocent, c'est que cette roideur de fer dont le pontife était doué était exempte de toute dureté, et, à l'inflexibilité dans la volonté finale, il joignait la souplesse d'esprit et les adresses de langage propres à conduire plus facilement au but précis et déterminé qu'il avait en vue. L'éclat des entreprises d'Innocent, l'extrême habileté, l'inébranlable constance avec lesquelles il en poursuivait l'accomplissement ont dû nécessairement disposer à l'admiration les esprits que touchent les grandes choses... Il faut donc faire, avec quelque indulgence, la part de la passion dans ceux qui exaltent si haut Innocent, comme dans ceux qui l'ont tant décrié. » On a de lui des traités théologiques (Cologne, 1552) et des lettres publiées par Baluze (1662, 2 vol.), collection augmentée de deux volumes par MM. de Bréquigny et La Porte du Theil (1701).

Innocent III (HISTOIRE DU PAPE) **et de son siècle**, par F. Hurter, président du consistoire de Schaffhouse, ouvrage publié en allemand (Hambourg, 1834-1842, 4 vol. in-8o), et traduit en français par l'abbé Jager et Th. Vial (Paris, 1840-1844, 4 vol. in-8o). Cet ouvrage a été écrit par un protestant, qui est venu réclamer l'indulgence et même l'admiration de la postérité en faveur d'un homme par qui la Réforme fut retardée de trois siècles.

Hurter divise la vie d'Innocent III en un grand nombre de livres. C'est toute une histoire du monde chrétien à la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle. Les recherches de l'auteur lui ont acquis une érudition immense. Les faits nouveaux et inattendus abondent sous sa plume. Même quand on ne partage pas ses vues, on est fasciné par la précision et le nombre de ses connaissances sur la matière. La lecture de Hurter, outre l'intérêt puissant qu'elle offre aux amateurs du passé, est donc utile à quiconque aspire à connaître une des époques les plus étonnantes de l'histoire. Pourtant Hurter manque d'une qualité nécessaire aux historiens : ses jugements n'ont pas d'ampleur, ni ses opinions de caractère général. Au lieu de juger la civilisation du temps, il termine par un mince aperçu consacré à donner au lecteur une idée de son héros. « Tous les historiens, tant anciens que modernes, dit-il, qui ont su apprécier la vie d'un homme par la profondeur de ses vues, par la difficulté des problèmes sociaux qu'il a résolus, pour la hauteur à laquelle il s'est élevé en se faisant le point central vers lequel il a su faire converger tous les rayons de son siècle, tous ceux-là sont d'accord que, durant plusieurs siècles avant comme après Innocent, le siége de saint Pierre n'a eu aucun pontife qui ait jeté un plus vif éclat, par l'étendue de ses connaissances, par la pureté de ses mœurs et par les services éminents qu'il a rendus à l'Eglise; de sorte qu'il a été appelé non-seulement le plus puissant, mais encore le plus sage de tous les papes qui depuis Grégoire VII avaient illustré le trône pontifical. Cependant sa mort fut pour un grand nombre plutôt un sujet de joie que de regret, à cause de l'extension qu'il avait donnée à son influence, de la ferme impulsion qu'il avait donnée à tous les événements et de la sévérité avec laquelle il dominait tout. » D'après Hurter, Innocent III est un César catholique, démocrate à sa manière et dans le sens théocratique du mot. Il a créé la démocratie monastique, représentée par les ordres mendiants; il a combattu les rois et la féodalité dans l'intérêt des serfs et surtout de l'Eglise. Dans le midi de la France, il n'a pas laissé un grand seigneur avec sa tête sur les épaules durant la guerre des Albigeois, et il fut le père de l'inquisition. Il est difficile de contester qu'il n'ait été doué d'une des plus énergiques volontés qu'on eût encore vues, d'un génie égal au pouvoir qui lui fut donné d'exercer.

INNOCENT IV (Sinibalde DE FIESQUE), pape, né à Gênes, élu à Anagni en 1243, mort à Naples en 1254. Son pontificat fut extrêmement orageux. Ami de l'empereur Frédéric II, élu même par son influence, il rompit avec éclat avec lui dès qu'il fut sur le trône de saint Pierre, s'enfuit à Lyon, où il fit prononcer sa déposition par un concile, mit l'Allemagne en feu en y faisant prêcher une croisade contre l'empereur excommunié, qu'il tenta même de faire empoisonner par un médecin italien, excommunia également Sanche II de Portugal et Jacques Ier d'Aragon, poursuivit la mémoire de Frédéric, mort en 1250, prêcha une croisade contre son fils Conrad, alluma enfin des guerres sanglantes sur tous les points de l'Europe et s'attira l'animadversion universelle par la violence de sa conduite. Saint Louis désapprouva formellement ses entreprises; le roi de Norvége, Haquin, à qui il avait été réduit à offrir le trône d'Allemagne, lui avait répondu durement qu'il voulait bien combattre les ennemis de l'Eglise, mais non ceux du pape. Outre son caractère hautain et son ambition démesurée, on lui reprochait encore une excessive avidité. Il était savant en droit canon. On a de lui divers écrits sur cette matière.

INNOCENT V (Pierre DE CHAMPAGNI), pape, né à Moustier (Savoie) en 1225, élu en 1276, mort dans la même année. Il appartenait à l'ordre des dominicains, et se fit une grande réputation sous le nom de **Pierre de Tarentaise**. Successeur de saint Thomas d'Aquin dans l'enseignement de la théologie à l'Université de Paris, il fut nommé archevêque de Lyon en 1272, puis évêque d'Ostie et grand pénitencier. Il avait déjà commencé à rétablir la paix en Italie, lorsqu'il mourut après un pontificat de quatre mois. On a de lui plusieurs écrits théologiques.

INNOCENT VI (Etienne D'ALBERT), pape, né dans le Limousin, élu en 1352, mort en 1362. Il résidait à Avignon. Il accomplit quelques réformes ecclésiastiques, envoya dans les Etats de l'Eglise un légat qui parvint à reprendre Rome et à suspendre pour un moment les luttes des factions, couronna l'empereur d'Allemagne Charles IV, entama quelques négociations avec Jean Paléologue pour la soumission de l'Eglise grecque, et fut assailli dans Avignon par les bandes de routiers qui dévastèrent la France après la bataille de Poitiers; il ne s'en débarrassa qu'à prix d'or. On a de ce pontife des lettres dispersées dans divers recueils.

INNOCENT VII (Cosmat DE MELIORATI), pape de 1404 à 1406, né à Sulmone (Abruzze) en 1336. Elu au milieu du grand schisme, il eut à se défendre contre la faction de Benoît XIII, pape d'Avignon, fut un moment chassé de Rome et mourut d'apoplexie, ou peut-être du poison.

INNOCENT VIII (Jean-Baptiste CIBO), pape, né à Gênes en 1432, élu en 1484, mort en 1492. Sa conduite, avant d'entrer dans les ordres, avait été fort scandaleuse, et son élection, dont l'un des agents les plus actifs fut le trop célèbre Borgia (depuis Alexandre VI), ne fut pas exempte de brigues et de corruptions. Il eut à soutenir une guerre contre Ferdinand Ier, roi de Naples, qu'il excommunia et dont il s'assura la soumission en proposant ses Etats au roi de France Charles VIII. Tout en essayant d'armer les princes chrétiens pour une nouvelle croisade, il se faisait livrer, par le grand maître de Rhodes d'Aubusson, l'infortuné Zizim, frère de Bajazet, recevait de ce dernier prince 120,000 écus d'or pour retenir le jeune prétendant turc en prison, et cela au moment où le soudan d'Egypte demandait Zizim pour le mettre à la tête de l'armée qu'il envoyait contre Bajazet, et proposait en échange aux chrétiens la restitution de Jérusalem et toutes les conquêtes qu'il ferait sur les Turcs. Bajazet, par reconnaissance, envoya au pape le fer de la lance qui avait percé le flanc de Jésus-Christ (c'était le troisième qu'on recevait d'Orient; le premier était à Nuremberg et le second à la Sainte-Chapelle de Paris). Marié avant son ordination, Innocent VIII laissa plusieurs enfants légitimes; mais il laissa aussi des enfants naturels.

INNOCENT IX (Jean-Antoine FACHINETTI), pape, né à Bologne en 1519, élu en 1591, mort deux mois après. C'était un homme d'une grande vertu et animé de sages intentions. Il avait commencé de larges réformes pour rendre la paix à l'Italie, soulager la misère du peuple, diminuer les impôts, exécuter de grands travaux d'utilité publique, quand la mort vint l'empêcher d'accomplir son œuvre.

INNOCENT X (J.-B. PANFILI), pape, né à Rome en 1572, élu en 1644, mort en 1655. Il fut élu grâce aux divisions du conclave, fit poursuivre pour concussions les cardinaux Barberini, qui avaient cependant contribué à son élévation, les contraignit ainsi à chercher un asile en France, et se réconcilia avec cette famille puissante, grâce à l'intervention de Mazarin, dont il avait été longtemps l'ennemi, mais qu'il avait intérêt à ménager. L'assassinat impuni de l'évêque de Castro l'entraîna dans une guerre contre le duc de Rainuce; il fit raser la ville coupable et élever sur son emplacement une pyramide avec cette inscription : *Ici fut Castro (Qui fù Castro)*. On voit que la Convention n'a pas inventé ce genre d'exécution. C'est ce pontife qui condamna, par la bulle *Cum occasione*, les cinq propositions extraites de Jansénius. Deux favorites, dona Olympia et la princesse de Rossano, eurent la plus grande influence sur ses déterminations. Elles vendaient au plus offrant les dignités civiles et ecclésiastiques, et furent l'objet de la haine publique et l'occasion d'une multitude de pamphlets où la personne même du pape n'était pas épargnée.

Innocent X (PORTRAIT D'), chef-d'œuvre de Velazquez, exécuté à Rome en 1648. Velazquez exécuta plusieurs copies de ce portrait; on pense que l'original est le tableau que possède la famille Panfili, à Rome. M. Taine s'est exprimé ainsi au sujet de ce portrait : « Sur un fauteuil rouge, au-dessus d'un manteau rouge, sous une calotte rouge, une figure rouge, la figure d'un pauvre niais, d'un cuistre usé; faites avec cela un tableau qu'on n'oublie plus!... A côté des peintures de Velazquez, toutes les autres, les plus sincères, les plus splendides, semblent mortes ou académiques. »

Innocent X avait des traits communs, une expression maussade; ses ennemis, dans le conclave où il fut élu, alléguaient cette vulgarité comme une raison de nature à empêcher qu'il fût choisi pour le père des fidèles. Il se rendait d'ailleurs justice, car Olympia Maldachini lui ayant présenté un neveu de mauvaise mine, il dit : « Que je ne revoie jamais ce manant; il est encore plus laid et plus grossier que moi. » Il en fit cependant un cardinal. Une belle répétition du portrait d'Innocent X se voit dans la galerie du duc de Wellington, à Aspley-House. Au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, est une tête d'*Innocent X*, que M. Viardot pense être l'étude d'après nature pour le portrait de la galerie Doria.

Le portrait d'*Innocent X* a été gravé, d'après Velazquez, par J. Fittler (Londres, 1820), par C. Warren (à l'eau-forte), par Valentin Green (à la manière noire), etc.

D'autres portraits du même pape ont été gravés par Michel Lasne (1644), par Nic. Dorigny (d'après le Bernin), par Alb. Clouwet, par Blandon, etc. P. de Jode le jeune a gravé, d'après A. Stallaert, une composition représentant *Innocent X tendant la main à la Religion éplorée.*

INNOCENT XI (Benoît ODESCALCHI), pape, né à Côme en 1611, élu en 1676, mort en 1689. Il avait été militaire avant d'entrer dans les ordres. De mœurs pures et même austères, il commença son pontificat par des réformes ecclésiastiques, civiles et financières. Mais son règne est surtout célèbre par ses longs démêlés avec la France, d'abord au sujet des franchises des ambassadeurs à Rome, puis pour *le droit de régale*, enfin relative-

ment à la fameuse *Déclaration du clergé de France* (1682), qui consacrait les libertés gallicanes; opposait à l'infaillibilité papale les conciles et les canons, et décidait que le souverain pontife n'a aucun droit sur le temporel des rois, et ne peut délier leurs sujets du serment de fidélité. Innocent fit brûler les quatre propositions du clergé gallican, et commença contre Louis XIV une guerre de bulles, d'interdictions et de récriminations qui dura jusqu'à la fin de sa vie. En 1687, il fit condamner par le saint-office, à Rome, la doctrine du prêtre espagnol Molinos, fondateur du *quiétisme*.

INNOCENT XII (Antoine PIGNATELLI), pape, né à Naples en 1615, élu en 1691, mort en 1700. Le commencement de son règne fut marqué par de sages réformes financières et par une réaction contre les scandales du népotisme. Son prédécesseur, Innocent XI, lui avait transmis le fardeau de ses querelles avec la France. Il se montra animé d'un grand esprit de paix et de conciliation, accepta les atténuations que les prélats gallicans lui présentèrent des *quatre articles*, et leva toutes les interdictions qui pesaient sur la France. En 1699, il condamna le *quiétisme* illégé de Fénelon par un décret contre l'*Explication des maximes des saints sur la vie intérieure*.

INNOCENT XIII (Michel-Ange CONTI), pape, né à Rome en 1655, élu en 1721, mort en 1724. Il avait été nommé à l'unanimité, moins sa propre voix. Son pontificat est vide d'événements, car on ne peut que noter pour mémoire la continuation de l'interminable querelle à propos de la constitution *Unigenitus*. Innocent XIII n'avait point de hautes capacités; mais c'était un homme honnête et pieux, et on n'a à lui reprocher que d'avoir donné le chapeau de cardinal à l'indigne Dubois, ministre du régent.

INNOCENT, prélat russe, né à Siersk, gouvernement d'Irel, en 1808, mort à Odessa en 1857. Inspecteur de l'Académie théologique de Saint-Pétersbourg, puis recteur de l'Académie de Kief (1830), il devint ensuite évêque de Kharkof, puis de Kherson et membre du saint synode (1856). C'était un orateur remarquable, à qui l'on doit plusieurs ouvrages, notamment : les *Derniers jours de la vie terrestre de Jésus-Christ* (1828); *Dieu est avec nous* (1845); *Sermons* (1847), etc.

INNOCENTS (MASSACRE DES). On désigne sous ce nom, pour la fête de l'Innocents, saint Matthieu, l'exécution de tous les enfants mâles de deux ans et au-dessous, habitant Bethléem et les environs, qui fut ordonnée par Hérode le Grand, roi de Judée, le 28 décembre de l'an 4004 du monde. D'après la tradition chrétienne, le but de ce prince était d'envelopper dans ce massacre Jésus, qui venait de naître, et qui, d'après les prophéties, devait devenir roi des Juifs. A la biographie d'Hérode, nous avons donnée que cette sanglante exécution, sur laquelle les historiens profanes contemporains gardent le silence le plus absolu, se réduit en réalité à une tradition purement légendaire, qui a pour fondement les actes de cruauté dont Hérode se rendit coupable. On ne saurait invoquer comme un argument sérieux le récit d'un historien du VIe siècle, Macrobe, lorsqu'il dit : « Auguste, ayant appris que, parmi les enfants âgés de deux ans et au-dessous, qu'Hérode, roi des Juifs, avait fait tuer dans la Syrie, son propre fils avait été enveloppé dans la massacre, dit : « Il vaut mieux être « le pourceau d'Hérode que son fils. » V. HÉRODE.

Quoi qu'il en soit, l'Eglise considère les saints *Innocents* comme les premiers martyrs de la religion chrétienne, et leur fête, qui se célèbre le 28 décembre, remonte à la plus haute antiquité, car Origène et saint Cyprien en font mention dans leurs écrits au IIIe siècle.

Cette fête se célébrait au moyen âge par une véritable mascarade et donnait lieu à des réjouissances bruyantes, auxquelles prenaient part, dans les églises même, les clercs et les enfants de chœur, la veille et le jour de l'anniversaire des *Innocents*. Les enfants de chœur, dans cette saturnale, choisissaient parmi eux un évêque qu'ils revêtaient des habits pontificaux et autour duquel ils dansaient joyeusement. Le concile de Cognac, en 1720, voulut supprimer cet abus; mais il ne cessa qu'après 1444, à la suite d'une décision prise par les docteurs de la Sorbonne.

Sous le règne de Philippe-Auguste, et non loin du marché de la rue Saint-Denis, on construisit une église, que l'on dédia aux saints Innocents, et à côté de laquelle se trouvait une sorte de loge fort étroite, où des femmes dévotes s'emprisonnaient volontairement pour le reste de leur vie.

Les allusions qu'on fait au massacre des *Innocents* par le roi Hérode ne se produisent jamais que sous une forme plaisante.

Sous le règne de Louis XV, les fermiers généraux se livrèrent à de telles dilapidations, qu'une commission fut instituée pour vérifier leur gestion et leur fa re rendre gorge. Des sommes considérables rentrèrent ainsi dans le trésor de l'Etat.

Quelqu'un s'apitoyait sur leur sort, en disant que c'était un véritable *massacre* : « Avouez, lui répondit-on, que ce n'est pas le *massacre des Innocents*. »

Un joueur d'échecs, passionné pour ce jeu, venait de perdre une première partie; il était en train de prendre sa revanche, et jouissait d'avance de son triomphe et de la déconvenue de son adversaire, à la vue d'un *échec et mat* qu'il lui préparait, lorsqu'un enfant gâté vint tomber en travers de l'échiquier, avec lequel il roula sur le tapis. Dans sa colère, notre joueur maudissait en termes énergiques tous les enfants. « Avez-vous bien le courage, lui dit d'un ton moqueur la mère de l'étourdi, d'en vouloir à ces pauvres petits *innocents* ? — Parbieu, madame ! répondit le joueur avec brusquerie, des *innocents* comme cela me réconcilieraient avec Hérode. »

« La loi a beau défendre de dénicher les petits oiseaux, chaque printemps, on entend les cris désolés des merles, des grives et des pinsons. Jusques à quand durera ce *massacre des Innocents* ? »

(*Revue de Paris.*)

« Le faisan doré est un partisan effréné de l'absolutisme masculin ; logicien terrible, il pousse volontiers son principe à ses dernières conséquences et n'hésite jamais à faire sauter le crâne à ses épouses pour la moindre velléité d'opposition à ses fougueux caprices. Et même le faisan doré, plus féroce que le Juif *Hérode*, qui se bornait à faire massacrer la progéniture d'autrui, sévit contre son propre sang, et semble prendre plaisir à se faire le bourreau de tous les *innocents* de sa race. »

TOUSSENEL.

— Iconogr. Un diptyque d'ivoire de la cathédrale de Milan, que l'on croit antérieur au XIe siècle, et dont on peut voir une gravure dans le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* de l'abbé Martigny (p. 729), nous offre une représentation du *Massacre des Innocents*. On y voit le roi Hérode assis sur une estrade, tenant de la main gauche son sceptre, et faisant de la droite un geste impératif. A ses côtés sont deux soldats armés d'une lance et d'un bouclier. Devant l'estrade, un bourreau, élève au-dessus de sa tête un enfant nu, et se dispose à le précipiter violemment à terre où est déjà étendu un autre innocent. Deux jeunes femmes, deux autres enfants nus, les cheveux épars, les bras étendus, le sein découvert, pour réclamer leurs nourrissons ; deux hommes les escortent. Une composition analogue décore la frise d'un sarcophage, probablement contemporain du diptyque, et qui se trouve dans la crypte de Sainte-Madeleine, à Saint-Maximin (Var). La mosaïque de l'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, publiée par Ciampini (*Vet. mon.*, I), représente les émissaires d'Hérode notifiant les ordres qu'ils ont reçus à un grand nombre de femmes qui tiennent leurs enfants dans leurs bras ; le premier de ces émissaires, qui est sans doute le chef, se retourne vers ses compagnons et leur montre leurs victimes.

Au musée de Cluny est une boîte en ivoire (n° 395), que l'on croit avoir servi de reliquaire, et sur laquelle sont représentés le *Massacre des Innocents*, l'*Adoration des mages* et le *Baptême de Jésus-Christ*. Ce précieux ouvrage date du XIe siècle et provient de Reims.

L'Académie des beaux-arts de Florence possède un *Massacre des Innocents*, peint par Fra Angelico avec la délicatesse de touche et la grâce véritablement séraphique que le saint moine apportait dans tous ses ouvrages. La scène n'a rien de terrible : « De jeunes bourreaux, serrés comme des pages dans leurs cottes de mailles, dit M. Paul de Saint-Victor, égorgillent en douceur les innocents dans les bras de leurs mères. Un carnage de boutons de rose, ou la rosée, ce sang des fleurs, coulerait à flots, ne serait pas plus gracieusement cruel. Les petits enfants sont bien sages, et laissent couper leurs têtes blondes sans crier et sans faire la moue. Les mères se débattent bien un peu, mais d'un air si posé, par gestes si tranquilles ! Il en est une qui s'esquive à la manière d'un page qui, en cachant son nourrisson dans le pli de son manteau bleu. Pourvu que l'enfant ne se réveille pas ! A l'étrange placidité de cette scène de meurtre, vous diriez une *répétition* jouée par les anges, dans le ciel en fête, de la tragédie de l'Evangile. On pourrait même prendre Hérode, qui regarde de sa terrasse, majestueux et calme, pour Dieu le père, contemplant, du haut de son éternité, les jeux de ses chérubins... Imperfection sublime ! gauche rie touchante d'une main virginale qui ne savait que bénir ! Le sourire qu'elle provoque s'éteint bientôt dans la gravité des hautes pensées. » La même scène est peinte d'une façon plus dramatique, quoique très-naïve encore, sur un petit panneau de l'école italienne du XVe siècle, qui, de la collection Campana, est passé au Louvre (n° 138). Hérode est sur son trône et commande aux bourreaux ; une mère, sur le premier plan, cherche parmi les cadavres le corps de son fils. Dans la galerie Doria, à Rome, est une peinture du *Massacre des Innocents*, par L. Mazzolino, de Ferrare, remarquable par l'extrême finesse de l'exécution ; la scène est très-complexe, très-mouvementée ; les personnages sont pittoresquement vêtus de costumes moitié orientaux, moitié italiens, du commencement du XVIe siècle ; les physionomies, soigneusement étudiées, sont pleines d'expression et de vie. Un tableau de la même époque, par Dosso Dossi, qui est au musée des Offices, se distingue également par le grand nombre des figurines et par la variété des expressions. Parmi les plus anciennes peintures que nous connaissions du *Massacre des Innocents*, nous citerons encore : une fresque de Giotto ou de l'un de ses disciples, dans la célèbre chapelle de Sainte-Maria dell' Arena, à Padoue ; une fresque de Domenico Ghirlandajo dans le chœur de Santa-Maria-Novella, à Florence ; une fresque de Giovanni da Milan, à Assise, et le tableau de Matteo di Giovanni, dans l'église San-Agostino, à Sienne.

Raphaël a retracé plusieurs fois, avec sa *maestria* accoutumée, le *Massacre des Innocents*. Nous consacrons ci-après un article spécial aux chefs-d'œuvre que l'on a de lui sur ce sujet. Les grands dessinateurs de l'école italienne se sont appliqués pour la plupart à représenter cette scène dramatique, si propre à mettre en relief leur science du nu et des raccourcis. Une belle composition de Baccio Bandinelli a été gravée par Marco da Ravenna, par G.-B. Cavalieri, par Ph. Thomassin ; un dessin de Perino del Vaga a été gravé par Ad. Bartsch ; un tableau de Daniel de Volterre, qui ne comprend pas moins de soixante-dix figures, se voit à la galerie des Offices, à Florence ; une très-vigoureuse peinture du Tintoret, à la Scuola di San-Rocco, de Venise, a été gravée par Egidius Sadeler, par J.-B. Jackson et autres ; un tableau d'Andrea Vaccaro, qui appartient au musée de Naples, la distingue par la variété des attitudes et le caractere pathetique des physionomies : on y remarque une jeune mere, pressant contre sa poitrine nue son nourrisson, et un soldat qui la menace du poignard ; une autre qui, étendue à terre, couvre son enfant de son corps et pousse des cris désespérés ; un autre soldat qui l'accroche, des deux mains, au bras du soldat qui lui a ravi son fils. Un grand tableau d'Annibal Carrache, à la pinacothèque de Munich, offre une scène un peu confuse ; il a, d'ailleurs beaucoup pousse au noir. De Luca Giordano, nous mentionnerons trois tableaux, l'un au musée royal de Madrid, le second à la pinacothèque de Munich, le troisième au Belvédère, à Vienne. Des tableaux du Tessari et d'Andrea Celesti se voient à la galerie de Dresde ; les détails pathétiques y abondent. Nous décrivons ci-après un chef-d'œuvre du Guide qui, après avoir figuré quelque temps au Louvre, a été rendu à Bologne, à qui Napoléon l'avait enlevé. Pour en finir avec les compositions faites par les maîtres anciens et modernes italiens, nous citerons : une estampe (clair-obscur) d'Antonio Fantuzzi da Trento, d'après le Titien ; une gravure de P. Monaco, d'après Giulio Carpioni ; une gravure sur bois d'un artiste vénitien, du commencement du XVIe siècle, d'après Dom. Campagnola ; une estampe de Martino Rota, d'apres Gio.-B. Franco, et une de L. Mathioli, d'après Gio.-M. Crespi.

Pierre Brueghel le Vieux affectionnait particulièrement le *Massacre des Innocents*, et la traité dans le même style que celui dont Scarron s'est servi pour traduire l'*Enéide*. On a de lui trois tableaux sur ce sujet, l'un qui est au musée de Vienne, l'autre au musée de Bruxelles, le troisième dans la galerie d'Hampton-Court. Le tableau de Vienne a été cité par van Mander, comme étant une des productions les plus remarquables de ce maître ; on y voit des soldats flamands, commandés par Hérode, qui se répandent dans un village, enfoncent les portes et poursuivent les habitants. Rien n'est plus animé et plus... amusant, que cette scène de guerre qu'encadre un paysage couvert de neige. Dans le tableau de Bruxelles, la scène se passe aussi en hiver, au milieu d'un village d'un aspect tout flamand, sur une vaste mare glacée ; des cavaliers cuirassés et armés de lances président à la sanglante exécution ; les bourreaux arrachent les enfants des bras de leurs mères et les mettent à mort ; çà et là, des femmes essayent de fuir avec leur dernier-né ; un père amène un gros chien et l'excite contre les meurtriers ; un chef est entouré de parents suppliants ; des soldats pénètrent de vive force dans les maisons ; à droite est une hôtellerie avec une enseigne sur laquelle est représentée une grande étoile, accompagnée d'une inscription que j'demande. Un tableau de Lucas Cranach, qui est au musée de Dresde, n'offre guere moins d'anachronismes. Il y a de la confusion dans une peinture de Rottenhamer, qui appartient au Belvedère. Le tableau de Rubens, à la pinacothèque de Munich, est un chef-d'œuvre. Une toile de Poussin, qui se voyait autrefois dans la galerie Giustiniani, à Rome, et qui a été gravée par Giov. Folo et par Santi-Non, se distingue par l'extrême simplicité de la composition : une mère affolée luttant contre un bourreau pour défendre le fruit de ses entrailles, une autre qui s'enfuit emportant le cadavre de son enfant, telles sont les seules figures du tableau ; elles sont admirables d'expression et de dessin. J.-B.-M. Pierre a visé à la même simplicité dans un tableau qu'il exposa au Salon de 1763 ; il s'est borné à mettre en scène une mère se poignardant de douleur sur le cadavre de son enfant, mais il a médiocrement réussi, si nous en croyons Diderot, qui s'est exprimé ainsi au sujet de cet ouvrage : « Quand on cite un seul vers d'un poème épique, il faut qu'il soit de la plus rare beauté ; quand on ne montre qu'un seul incident d'une scène immense, il faut qu'il soit sublime, et qu'il dise *ez ungue leonem*. Monsieur Pierre, vous n'avez point de griffes. La femme qui se tue est blafarde. Je ne sais pourquoi elle se tue, car je cherche son désespoir et ne le trouve point. » Ce tableau de Pierre a été gravé par Lempereur.

M. Léon Cogniet a su être à la fois simple et pathétique dans un tableau qu'il a exposé au Salon de 1824, et qui a été gravé par Reynolds (en mezzotinte), par J.-G.-S. Lucas, et par Révéil (au trait) : une mère s'est réfugiée avec son enfant dans une construction souterraine ; elle se blottit dans un coin, et, de peur que les cris de son nourrisson ne trahissent sa cachette, elle lui couvre la bouche avec sa main ; une autre mère, portant un enfant sur chaque bras, descend précipitamment l'escalier qui conduit à cette retraite ; mais un des bourreaux l'a aperçue il met la main au-dessus de ses yeux pour diminuer la vivacité de la lumière qui l'offusque, et pour mieux plonger ses regards dans le souterrain. Près de lui, dans le fond, d'autres soldats tuent sans pitié les innocentes victimes. Cette peinture a été fort admirée lors de son apparition ; c'est bien certainement un des meilleurs ouvrages de l'auteur. Un grand tableau de M. Gustave Doré, qui a été exposé au Salon de 1872, a été vivement critiqué pour le décousu de la composition. Citons encore : un tableau de Lagrenée (Salon de 1763) ; trois émaux de Limoges, appartenant au musée de Cluny (n°s 1049, 1073 et 1144) ; diverses estampes de J. Callot, J. Lepautre, J. Audran, un Anglais, J. Coelemans (d'après Cl. Spierre), Bern. Picart, Al. Loir (d'après Ch. Le Brun), J. Audran (d'après Le Brun), etc.

Innocents (LE MASSACRE DES), célèbre tableau de Raphaël. L'immortel artiste a fait plusieurs compositions sur ce sujet. La plus importante a servi de carton pour trois tapisseries d'Arras, qui ont été gravées au trait à demi vers l'assassin son visage effaré ; l'autre, plus rapprochée du spectateur, lève son poignard sur un enfant dont la mere agenouillée tend les bras pour détourner le coup. Près de ce dernier groupe, une autre mère est à demi-nue, et tient un autre enfant suspendu à son cou. Au premier plan, une femme, tombée à genoux auprès de ses deux fils immolés, exhale en vain sa douleur par l'excès même de son désespoir, n'a de force ni pour pleurer, ni pour se plaindre ; elle leve ses regards éplorés vers le ciel, qui lui ôte deux petits anges apportant des palmes aux victimes. Derrière elle, deux mères s'enfuient en criant ; l'une d'elles cache sous son manteau le trésor qu'elle veut sauver.

On raconte que le Guide peignit ce tableau pour répondre à ses ennemis qui lui reprochaient d'être incapable d'une grande composition. L'ouvrage obtint promptement une grande célébrité ; il fut loué par les poètes, notamment par Marini, et devint un des modèles que copierent le plus fréquemment les jeunes artistes. Placé dans une chapelle de l'église Saint-Dominique, à Bologne, il fut enlevé par ordre de Napoléon et transporté au Louvre, où il resta jusqu'en 1815. Il a été gravé par G.-A. Stefanoni et par G.-B. Borgnini. On a vanté le coloris à la fois vigoureux et moelleux (*forte, vaghissimo*) de cette peinture, la pureté du dessin, la vivacité de l'expression unie à la grâce et à la beauté, et aussi l'habileté de l'artiste, qui a su grouper sans confusion, en un espace assez restreint, un pareil nombre de figures de grandeur naturelle. Le temps toutefois a beaucoup diminué l'admiration que cet ouvrage avait d'abord inspirée ; Reynolds et Levesque, entre autres critiques, ont reproché au peintre d'avoir sacrifié l'expression à la grâce. Suivant Ernest David, la douleur des mères n'offre pas des caractères assez variés, la composition est trop symétrique, certaines draperies sont de mauvais goût, le ton général est vineux, les lumières sont étroites et trop disséminées. Cet écrivain reconnaît toutefois que le tableau renferme des beautés de premier ordre : « Les enfants sont pleins de grâce ; comment ne pas admirer leurs mouvements naïfs, leurs formes nobles et délicates ? Les deux anges nous semblent dignes du Corrége. La jeune femme qu'on voit à droite, enveloppant son enfant dans son manteau, présente dans son attitude des contrastes heureux. Le faire surtout est admirable ; l'ouvrage est véritablement un chef-d'œuvre sous ce rapport. Il ne faut point oublier, pour rendre une pleine justice au Guide, que le *Massacre des Innocents* est un des sujets les plus difficiles qu'un peintre puisse traiter. »

Innocents (LE MASSACRE DES), tableau de Rubens, à la pinacothèque de Munich. Ici, comme dans le tableau du Guide, des anges placés sur les nuages apportent aux victimes des fleurs et des couronnes ; mais quelle différence pour le reste entre les deux compositions ! Rubens a voulu être pathétique avant tout ; il n'a reculé devant aucun des détails horribles qu'une pareille scène doit naturellement présenter ; il a peint, par exemple, une femme qui, dans son exaltation maternelle, saisit à pleine main la lame d'un poignard ; les chairs sont coupées, le sang coule à flots ; ailleurs, une aïeule enfonce ses ongles dans les joues d'un bourreau. « Nulle part, dit Smith, la puissance de Rubens n'éclate plus vivement que dans la peinture des scènes où l'excitation des passions exige une grande énergie et une grande fougue de pinceau. Quand on compare cette toile du *Massacre des Innocents* à celles que d'autres peintres célèbres ont faites sur le même sujet, on trouve que dans celles-ci l'expression a quelque chose d'artificiel et que les figures ont une sorte de roideur académique et théâtrale. Dans l'œuvre de Rubens, au contraire, toutes les parties sont en parfait accord avec la nature ; les expressions ont une véhémence, les attitudes une animation dont la vérité est extrême. »

Cette magnifique peinture, brossée avec une fougue magistrale, a l'apparence d'une esquisse ; mais que d'œuvres terminées avec soin, même parmi celles d'artistes en renom, sont loin de la valoir ! Elle a été gravée par P. Pontius et par N.-G. Dupuis.

Innocents (FONTAINE DES). Cette fontaine s'élève aujourd'hui au milieu d'un élégant square, qui a remplacé les anciennes baraques de la Halle. Elle fut construite en 1550 par Pierre Lescot. Jean Goujon en sculpta les bas-reliefs, qu'on regarde comme des chefs-d'œuvre de premier ordre ; à cette époque, elle était triangulaire et s'adossait à l'église des Innocents. Lorsque, en 1788, on démolit les charniers de l'église, on enleva avec les bas-reliefs et les matériaux de la fontaine, que l'ingénieur Six reconstruisit au milieu de la place des Innocents, en lui donnant la forme d'un édicule carré, percé d'une arcade sur chacune de ses faces. Sur chaque arcade, se trouve un acrotère avec un fronton, et le tout est surmonté d'une coupole. Sur le pourtour de l'acrotère, on voit des groupes d'Amours se livrant à divers jeux. Huit figures de nymides ornent toutes les pilastres. Sur ce nombre, cinq seulement, d'une grâce et d'une légereté délicieuse, sont l'œuvre de Jean Goujon ; les trois autres sont dues au ciseau de Pajou, qui n'a pu rivaliser avec son illustre prédécesseur. Les Renommées qui ornent les archivoltes sont également de Goujon. Enfin, parmi les bas-reliefs du soubassement, on remarque, du même maître, le *Triomphe de Vénus*, au milieu d'Amours et de dauphins. Cette fontaine est souvent appelée la *fontaine des Nymphes*.

Innocents (CIMETIÈRE, CHARNIER, ÉGLISE ET MARCHÉ DES). On ne se doutera pas, en voyant aujourd'hui le square élégant au milieu duquel s'élève la fontaine de Jean Goujon, que cet emplacement a jadis été occupé par un cimetière. Toute la portion occupée non-seulement par le square actuel, mais encore par l'ancien marché des Innocents, il y a quelques années encore, avant la reconstruction des Halles centrales, était enclavée dans le cimetière des Innocents. Ce cimetière, dont l'origine est très-ancienne, servit d'abord aux paroissiens de Saint-Germain, puis devint commun à d'autres paroisses. Ce fut Philippe-Auguste qui le fit clore d'un mur en 1186. Etant devenu insuffisant même pour le quartier, il fut agrandi en 1218 d'une nouvelle portion de terrain que à la libéralité de l'évêque de Paris, Pierre de Nemours. Mais la population, d'une part, et, par suite, de l'autre, le nombre des décès augmentant chaque jour, le charnier des Innocents fut créé en 1397.

Le charnier ou plutôt les charniers se composaient d'une galerie voûtée, à arceaux entrés faisant tout le tour du cimetière, et, dans cette galerie, étaient amoncelés en tas serrés les ossements des morts dont la dépouille avait fait place à d'autres. Cette galerie avait été construite aux frais de plusieurs donateurs, notamment du maréchal de Boucicaut et de Nicolas Flamel. L'intérieur du cimetière, clos par la galerie des charniers, contenait plusieurs monuments funéraires intéressants, notamment le tombeau de Pernelle Flamel, la croix Gastine, ornée d'un bas-relief de Jean Goujon, et le *Squelette de Germain Pylon*, figurine en ivoire du célèbre sculpteur, laquelle fut recueillie, croyons-nous, lors de la suppression du cimetière et des charniers. Cette suppression eut lieu en 1786. Dès 1766, un édit royal interdit d'inhumer à l'avenir dans le cimetière ; mais ce ne fut que vers 1780 que cet édit commença en réalité à être exécuté. A cette époque, les charniers étaient occupés par des marchands ambulants de toutes sortes, que le voisinage des ossements n'avait pu parvenir à écarter. On mit fin à ce spectacle révoltant. Le cimetière fut évacué, les charniers vidés, et on transporta les ossements dans les cryptes de Montrouge.

Auprès du cimetière se trouvait l'église des Saints-Innocents, fondée en 1150 et érigée en paroisse en 1225. Louis XI portait un intérêt tout particulier à cet édifice, dans lequel il fit élever un tombeau de marbre contenant les restes d'Alix la Burgotte, recluse des Innocents. Cette église fut démolie en 1790.

L'emplacement qu'elle occupait servit à agrandir le marché des Innocents, qui avait été inauguré le 14 février 1789 sur les terrains de l'ancien cimetière. En 1813, on y construisit des galeries en bois pour abriter les marchands, et on le supprima, sous le second Empire, quand on construisit les Halles centrales.

Innocents (FÊTE DES). V. FOUS (fête des).

INNOCENTÉ, ÉE (i-no-san-té) part. passé du v. Innocenter. Déclaré innocent : *Un accusé* INNOCENTÉ. *Philippe le Bel fut* INNOCENTÉ *par Clément V*. (Alex. Dum.)

INNOCENTEMENTE adv. (inn-no-tchènnté-mèn-té) mot ital. qui signif. *innocemment*). Mus. D'un mouvement modéré et sans ornement : *Ce morceau doit être exécuté* INNOCENTEMENTE.

INNOCENTER v. a. ou tr. (i-no-san-té — rad. *innocent*). Déclarer, reconnaître innocent : INNOCENTER *un accusé*. S Excuser, justifier : *Chercher à* INNOCENTER *sa conduite. Le roi essayait quelquefois d'*INNOCENTER *la présence de sa maîtresse à Versailles*. (Lamart.)

INNOCUITÉ s. f. (inn-no-ku-i-té — lat. *innocuitas ; de innocuus*, non nuisible). Caractère de ce qui n'est pas nuisible, bénignité : *L'*INNOCUITÉ *d'un remède. L'*INNOCUITÉ *d'un breuvage. Quelle est l'existence d'un maître qui ne peut pas même compter chaque jour sur l'*INNOCUITÉ *de ses aliments, si sur la sécurité de son sommeil?* (Virey.)

INNOMBRABLE adj. (inn-non-bra-ble — du préf. *in*, et de *nombrer*). Que l'on ne peut nombrer, compter ; qui est extrêmement nombreux : *Tous ces astres* INNOMBRABLES, *placés dans les profondeurs de l'espace, obéissent aux lois mathématiques découvertes et démontrées par le grand Newton*. (Volt.)

L'innombrable troupeau de la famille humaine
Se disperse à travers le globe révolté.
A. BARBIER.

INNOMÉ, ÉE adj. (in-no-mé — du préf. *in*, et de *nomme*). Qui n'a pas été nommé, à qui l'on n'a pas donné de nom : *A Londres, la loque dont se couvrent les mendiants est quelque chose d'*INNOMÉ *jusqu'à ce jour*. (E. Gir.)

— Anat. Qui ne porte pas de nom particulier : *Veines, os, nerfs* INNOMÉS. *Glande, tunique* INNOMÉE. On dit aussi INNOMINÉ. S *Os innomé*, Os pair qui naît de la sacrum, pour former avec lui la cavité du bassin. On l'appelle aussi OS INNOMINÉ. S *Vésicule innomée ou innominée*, Glande lacrymale.

— Dr. rom. *Contrats innomés*, Contrats qui n'ont pas reçu dans la loi de dénomination particulière : *L'engagement d'un serviteur est un contrat* INNOMÉ.

INNOMINATI s. m. pl. (inn-no-mi-na-ti — mot ital. signifiant *anonymes*). Hist. littér. Membres d'une Académie de Parme.

INNOMINÉ, ÉE adj. (inn-no-mi-né). V. INNOMÉ.

INNOMMABLE adj. (inn-no-ma-ble — du préf. *in*, et de *nommer*). Philos. Qui ne peut être nommé, qu'on ne peut désigner d'une manière exacte par un nom : *L'unité substantielle de Dieu est* INNOMMABLE *en soi*.

INNOVATEUR, TRICE adj. (inn-no-va-teur, tri-se — rad. *innover*). Qui innove : *Gouvernement* INNOVATEUR. S Qui tend, qui cherche à innover : *Esprit* INNOVATEUR.

— Substantiv. Personne qui innove ou qui cherche à innover : *De hardis* INNOVATEURS.

INNOVATION s. f. (inn-no-va-si-on — rad. *innover*). Action d'innover ; changement apporté à ce qui se faisait : *Il n'y a de bon dans les* INNOVATIONS *que ce qui est désespérément, accroissement, achèvement*. (J. Joubert.) *Les* INNOVATIONS *sont la vie même de l'humanité*. (A. Garnier.)

— Syn. **Innovation, changement, modification**, etc. V. CHANGEMENT.

INNOVER v. n. ou intr. (inn-no-vé — du préf. *in*, et du lat. *novus*, nouveau). Faire une innovation ou des innovations : *Chercher à* INNOVER. *Si, pour l'ordinaire, ceux qui gouvernent laissent aller les choses comme elles allaient suant eux, il arrive aussi quelquefois qu'ils* INNOVENT *pour le plaisir d'*INNOVER. (La Bruy.) *Dans la situation actuelle de la société,* INNOVER *est au nombre des premiers besoins des peuples*. (Mich. Chev.) *Bouleverser, ce n'est pas toujours* INNOVER ; *mais* INNOVER, *ce n'est pas toujours bouleverser*. (E. de Gir.)

— Jurispr. *Innover à*. Apporter des modifications à : INNOVER *à son titre*. INNOVER *à une loi*.

— v. a. ou tr. Faire un changement dans : *Ne rien changer, ne rien* INNOVER, *ce sont des maximes ou de la stupide ignorance, ou de la tyrannie qui ne veut pas se corriger*. (Dunarsais.)

INNSBRUCK, ville de l'empire d'Autriche. V. INSPRUCK.

INNTHAL, littéralement en allemand *vallée de l'Inn*, région du Tyrol, traversée par l'Inn ; elle formait, avant 1853, deux cercles ou subdivisions administratives de l'empire d'Autriche : 1° le *Bas Innthal*, au N.-E., limitrophe de la Bavière au N. et de l'archiduché d'Autriche à l'E., chef-lieu Insprück ; 2° le *Haut Innthal*, au N., entre la Bavière au N., le Vorarlberg à l'O., les cercles de Botzen et du Pusterthal au S. et le Bas Innthal à l'E., chef-lieu, Inst. Ces deux cercles forment aujourd hui celui d'Insprück.

INNUBILE adj. (inn-nu-bi-le — du préf. *in*, et de *nubile*). Qui n'est pas nubile : *Fille* INNUBILE.

INO s. f. (i-nô — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des omaliens, dont l'espèce type habite Madagascar.

« Nom vulgaire d'un papillon diurne, du genre argynne.

INO, fille de Cadmus et d'Harmonie. Elle devint l'épouse du roi d'Orchomène, Athamas, dont elle eut deux enfants, Léarque et Mélicerte. Poursuivie par la haine implacable de Junon, quand elle vit tomber Léarque sous les coups de son père qui, dans un accès de folie, le prit pour une bête fauve, elle se jeta dans la mer avec Mélicerte. Elle fut alors élevée au rang des déesses sous le nom de Leucothée (la *blanche déesse*). Parmi les nombreuses traditions légendaires relatives à sa fin, nous nous bornerons à citer la suivante. Lorsqu'elle se fut précipitée dans les flots avec son fils, un dauphin transporta les deux cadavres à Corinthe, où ils furent ensevelis et où les jeux Isthmiques furent institués en leur honneur. Leucothée fut reçue au nombre des Néréides et devint la protectrice des navigateurs. C'est grâce à elle qu'Ulysse put échapper à la colère de Neptune et aborder au territoire des Phéaciens. Elle eut des temples à Thalames, où elle rendait des oracles, à Leucothées, à Epidaure, à Mégare, à Elée, à Thèbes, en Crète, où on célébrait en son honneur les Inachies. Les Romains identifièrent cette déesse avec Albunée, nymphe douée de la vertu prophétique, à laquelle un temple et une grotte étaient consacrés près de Tibur.

INOBÉISSANCE s. f. (i-no-bé-i-san-se — du préf. *in*, et de *obéissance*). Défaut d'obéissance, désobéissance passive.

INOBÉISSANT, ANTE adj. (i-no-bé-i-san, an-te — du préf. *in*, et *obéissant*). Qui n'obéit pas, qui n'abstient d'obéir, qui résiste passivement aux ordres qu'il reçoit.

INOBLIGEAMMENT adv. (i-no-bli-ja-man — rad. *inobligeant*). D'une manière inobligeante. *Refuser* INOBLIGEAMMENT.

INOBLIGEANCE s. f. (i-no-bli-jan-se — du préf. *in*, et de *obligeance*). Manque d'obligeance. *Montrer beaucoup d'*INOBLIGEANCE.

INOBLIGEANT, ANTE adj. (i-no-bli-jan, ante — du préf. *in*, et de *obligeant*). Qui n'est pas obligeant : *Une personne* INOBLIGEANTE *n'est pas toujours une personne désobligeante*.

INOBSERVABLE adj. (i-nob-sèr-va-ble — du préf. *in*, et de *observable*). Qui ne peut être observé, exécuté : *Ordre* INOBSERVABLE.

— Qui ne peut être observé, examiné, étudié : *Phénomène* INOBSERVABLE. *Planète* INOBSERVABLE. *C'est chez les animaux, surtout dans le monde d'induction, invite la science à chercher la vérité, non plus dans la substance* INOBSERVABLE, *mais dans les rapports observés des phénomènes*. (Proudh.)

INOBSERVANCE s. f. (i-nob-sèr-van-se — du préf. *in*, et de *observance*). Défaut d'observance, d'action de ne pas observer : *L'*INOBSERVANCE *des règlements. L'*INOBSERVANCE *générale d'une loi en nécessite la suppression. Les* INOBSERVANCES *deviennent une manière d'apostasie qui ne saurait plus trouver d'excuses que dans un cœur ingrat et infidèle*. (Mass.)

INOBSERVATION s. f. (i-nob-sèr-va-si-on — du préf. *in*, et de *observation*). Infraction passive, action de ne pas observer ce qui est prescrit : *L'*INOBSERVATION *des lois, des commandements de Dieu. L'*INOBSERVATION *des traités. C'est toujours par l'oubli ou l'*INOBSERVATION *de quelque marine frivole que tout périclite et périt*. (J. Joubert.)

INOBSERVÉ, ÉE adj. (i-nob-sèr-vé — du préf. *in*, et de *observé*). Qui n'a pas été observé, soumis à des observations : *Phénomène* INOBSERVÉ. *Notre époque se signale par une grande multiplicité de maladies morales, jusqu'alors* INOBSERVÉES, *désormais contagieuses et mortifères*. (G. Sand.)

— Inaccompli, inexécuté : *Commandements* INOBSERVÉS.

INOCARPE s. m. (i-no-kar-pe — du gr. *is*, *inos*, fibre ; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbres résineux, de la famille des hernandiacées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Asie et l'Océanie : *Le fruit de l'*INOCARPE *comestible ressemble à la châtaigne par la forme et le goût*. (M.-Dr.)

— **Encycl.** L'*inocarpe comestible* est un arbre à feuilles alternes, presque sessiles, oblongues, un peu cordiformes, entières, glabres, longues d'environ 0m,25, à fleurs petites, groupées en épis axillaires ; le fruit est un drupe ovoïde, renfermant un noyau monosperme. Cet arbre croît dans la plupart des îles de l'Océanie ; son fruit, bon à manger, a saveur rappelle celle de la châtaigne ; mais il est dur et moins agréable. Son écorce est astringente et employée contre la dysenterie. Les sauvages en retirent un suc vineux dont ils se servent pour fixer de bonnes pointes au bout de leurs flèches.

INOCCUPÉ, ÉE adj. (i-no-ku-pé — du préf. *in*, et de *occupé*). Qui n'est point possédé ou habité : *Territoire* INOCCUPÉ. *Maison* INOCCUPÉE. *Compartiment* INOCCUPÉ. *La communauté, l'Etat, la société n'ont rien à prétendre sur les choses* INOCCUPÉES. (Troplong.)

— Qui est oisif, sans occupation : *L'ennui est la maladie des hommes riches, puissants,*